
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00472124 7

DÉCLARATION DES ABVS ET IGNORANCES DES

Medecins, œuvre très utile & profitable à un chacun studieux & curieux de sa santé. Composé par Pierre Braillier, Marchand Apotiquaire de Lyon :

Pour responce contre Lisset Benancio, Medecin

NOUVELLE ÉDITION, PUBLIÉE

Par le D[r] Paul DORVEAUX

Bibliothécaire à l'Ecole supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris



POITIERS
IMPRIMERIE MAURICE BOUSREZ
4, RUE SAINT-PORCHAIRE, 4

1906

P. Dorveaux

DÉCLARATION DES ABVS ET IGNORANCES DES

Medecins, œuvre très utile & profitable à un chacun studieux & curieux de sa santé. Composé par Pierre Braillier, Marchand Apotiquaire de Lyon :

Pour responce contre Lisset Benancio, Medecin

NOUVELLE ÉDITION, PUBLIÉE

Par le Dr Paul DORVEAUX

Bibliothécaire à l'Ecole supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris



POITIERS

IMPRIMERIE MAURICE BOUSREZ

4, RUE SAINT-PORCHAIRE, 4

1906

PRÉFACE

Bien que Pierre Braillier, « marchand apotiquaire de Lyon », ait publié dans cette ville, en 1558, deux petits livres qui ont eu un certain retentissement : 1° La *Déclaration des abus et ignorances des Médecins* ; 2° *Les Articulations sur l'Apologie de Jean Surrelh* (1), cependant son existence a été mise en doute par la plupart des auteurs qui se sont occupés de ses publications. Elle a été affirmée d'une façon certaine et irréfragable, il y a dix ans, par M. Baudrier, dans son excellente *Bibliographie Lyonnaise* (2e série, p. 91 et 92, Lyon et Paris, 1896). A la suite de la description de l'édition princeps de la *Déclaration des abus et ignorances des Médecins*, M. Baudrier a ajouté la note suivante :

« Pierre Braillier, marchand apothicaire, auteur de cet ouvrage, testa le 5 juillet 1564, et institua Jeanne Darbaron, sa femme, son héritière universelle, lui substituant, après son décès, les pauvres de l'Aumône Générale. Son hoirie, qui aujourd'hui aurait une valeur considérable, consistait en une maison sise à Lyon, rue Longue, en une autre maison et un jardin situés « au Plat dict Bellecourt », et en une grange, sise près de l'Arbresle. »

A part cette note, on ne possède aucun renseignement biographique sur Pierre Braillier. Cet auteur n'a connu la *Déclaration des abuz et tromperies que font les apoticaires* (2), que par la réimpression qui en fut faite à Lyon, en 1556, pour Michel Jouve.

(1) De ces deux ouvrages, le premier a été signalé par La Croix du Maine (*Premier volume de la Bibliothèque*, Paris, Abel L'Angelier, 1584, p. 388), qui paraît donner l'édition de Rouen comme antérieure à celle de Lyon ; le second est mentionné dans *la Bibliotheque* d'Antoine Du Verdier (Lyon, Barthelemy Honorat, 1585, p. 992). Breghot du Lut et Pericaud (*Biographie Lyonnaise*, Paris et Lyon, 1839, p. 48), n'ont connu que le premier, dont ils indiquent seulement l'édition de Lyon.

Bien que Pierre Braillier ait eu soin de se dire « marchand apotiquaire de Lyon », le Dr E. Giraudet (*Histoire de la ville de Tours*, Tours, 1873, t. II, p. 79), n'a pas hésité à l'inscrire au nombre des illustres tourangeaux, à la suite de Sébastien Colin, qui était « médecin à Fontenay-le-Comte, en Poitou ».

A la fin de la *Déclaration des abus et ignorances des médecins* (page 38), Pierre Braillier dit qu'il « espère avec le temps escrire des médicaments, ensemble de la distillation plus amplement ». Cet ouvrage projeté n'a pas été publié.

(2) La *Declaration des abuz et tromperies que font les Apoticaires, fort utile et necessaire a ung chacun studieux et curieux de sa santé*, composée par maistre Lisset Benancio, a paru pour la première fois à Tours, en 1553. Dans la nouvelle édition que j'en ai publiée en 1901, j'ai prouvé que ce libelle avait pour auteur Sébastien Colin, médecin à Fontenay-le-Comte.

« Fort scandalizé de ce livre si satyrique et injurieux » (telles sont ses expressions, v. page 10), il proposa à Jouve, qui accepta, de publier immédiatement une « responce », sous un titre analogue, dans le même format et avec la même disposition typographique : telle est l'origine de la *Déclaration des abus et ignorances des Médecins*.

Ce petit livre a paru sans date ; mais il débute par une épître dédicatoire, rédigée à Lyon, « ce premier janvier 1557 » (vieux style), qui permet de le dater du commencement de l'année 1558 ; car, jusqu'en 1566, l'année commença à Pâques dans le Lyonnais. De format in-16, il se compose de 108 pages et deux feuillets blancs, avec signatures A-G ; de plus, il présente les particularités suivantes :

Page 1, le titre (reproduit ci-après en fac-simile) ;

Page 2, un huitain, intitulé : « Au Lecteur » ;

Page 3, l'épître dédicatoire : « A noble seigneur Claude Gouffier » ;

Page 5, l' « Epistre au Lecteur » ;

Page 21, le commencement du livre : « Le grand Dieu éternel... » ;

Page 107, un deuxième huitain, adressé par « P. G. à l'Auteur » ;

Page 108, un troisième et dernier huitain, adressé par « Un Amy à l'Autheur ».

A peine la *Déclaration des abus et ignorances des Médecins* eut elle paru chez Michel Jouve, qu'elle fut reproduite à Lyon, par Jean de Tournes, premier du nom, pour Thomas Mallard, libraire à Rouen. Cette seconde édition, également de format in-16, est datée de 1557 (vieux style). Au point de vue typographique, elle est identique à la réimpression du pamphlet de Sébastien Colin, sortie de la même imprimerie pour le même Mallard (1) : on y compte 39 feuillets chiffrés et 1 feuillet blanc, avec signatures A-E. Elle se distingue de la princeps par les caractères suivants :

Folio 1 recto, le titre (reproduit ci-après en fac-simile) ;

Folio 1 verso, le huitain : « Au lecteur » ;

Folio 2 recto, l'épître dédicatoire : « A noble seigneur Claude Gouffier » ;

Folio 3 recto, l' « Epistre au Lecteur » ;

Folio 8 verso, le titre de départ : « Déclaration des abuz et ignorances des Médicins » ;

Folio 39 recto, le huitain intitulé : « P. G à l'Autheur » ;

(1) L'édition de la *Déclaration des abuz des Apoticaires* faite par Jean de Tournes pour Thomas Mallard, est décrite dans ma réédition de ce pamphlet, à la page VI, note 3, et le titre en est reproduit en fac-simile à la page XXIV.

Folio 39 verso, celui intitulé : « Un Amy à l'Autheur ».

En outre, il y manque au verso du quatrième feuillet (qui répond à la page 9 de l'édition princeps), une ligne omise par inadvertance.

La *Déclaration des abus et ignorances des Médecins* fut immédiatement suivie d'une riposte, intitulée : « *Apologie des Médecins contre les calomnies et grands abus de certains Apothicaires*, par Jean SURRELH, médecin (Lyon, 1558), à laquelle Braillier répondit par un nouveau libelle, dont voici le titre : *Les Articulations* de Pierre BRALLIER (*sic*), Apothicaire de Lyon, *sur l'Apologie de Jean Surrelh, médecin à St-Galmier* (Lyon, 1558)

Cette querelle entre médecins et apothicaires était apaisée depuis deux siècles, lorsque Faujas de Saint-Fond et Gobet s'avisèrent de nier l'existence de Pierre Braillier et d'attribuer à Bernard Palissy la paternité de la *Déclaration des abus et ignorances des Médecins*. Ils firent mieux : ils introduisirent dans leur édition des *Œuvres* de ce grand artiste (Paris, Ruault, 1777), le texte entier du pamphlet, précédé d'un long « Avertissement » dans lequel ils essayèrent de prouver qu'il était bien de l'illustre potier.

Dans la nouvelle édition des *Œuvres* de Bernard Palissy qu'il a publiée en 1844, Paul-Antoine Cap a traité la *Déclaration* d' « opuscule pseudonyme, publié sous le nom de Pierre Braillier », mais il a contesté qu'elle fût de Palissy ; il dit « avoir cru devoir la réimprimer sous la forme d'appendice, afin que son édition ne parût pas moins complète que la précédente (1) », celle de Faujas de Saint-Fond et Gobet.

Après Cap, les historiens du protestantisme : Benjamin Fillon (2), les frères Haag (3), le pasteur Auguste Lièvre (4), etc., n'ont pas hésité à affirmer que la *Déclaration des abus et ignorances des Médecins* avait été faussement attribuée à Bernard Palissy.

Enfin Louis Audiat (5), en 1868, a établi bien nettement, avec

(1) *Œuvres complètes* de Bernard PALISSY, publiées par Paul-Antoine CAP. Paris, J.-J. Dubochet et Cie, 1844, p. XXXVIII.

(2) FILLON (Benjamin). *Biographies des Hommes illustres de Fontenay*, p. 65. Cet ouvrage, de toute rareté, fait suite aux *Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay* du même auteur (Fontenay-le-Comte, Manière-Fontaine, 1846). Benjamin Fillon y parle de Pierre Braillier et de Bernard Palissy, dans la biographie de Sébastien Colin. Il y traite la *Déclaration des abus et ignorances des Médecins*, de « brochure indigeste ». Il l'a traitée de « pamphlet fort médiocre » dans une autre de ses publications : *L'Art de terre chez les Poitevins* (Niort, L. Clouzot, 1864, p 135, note 3).

(3) HAAG (Eugène et Emile). *La France protestante*, 1re édition, t. VIII, p. 96, article *Palissy*. Paris, 1858 ; 2e édition, t. IV, col 519, article *Collin*, Paris, 1884.

(4) LIÈVRE (Auguste). *Histoire des Protestants et des Eglises réformées du Poitou*, t. III, p. 72. Paris et Poitiers, 1860.

(5) AUDIAT (Louis). *Bernard Palissy. Étude sur sa vie et ses travaux*. Paris, Didier et Cie, 1868, p. 234 à 238. Louis Audiat est en outre l'auteur de la « Notice historique, bibliographique et iconologique », qui précède la nouvelle édition des *Œuvres* de maistre Bernard PALISSY, revue sur les textes originaux par B. Fillon (Niort, L. Clouzot, 1888, 2 vol. in-8°). La *Déclaration des abus des Médecins* ne se trouve ni dans cette édition, ni dans celle publiée antérieurement par Anatole France (Paris, Charavay frères, 1880).

preuves à l'appui, que ce pamphlet ne pouvait être du grand artiste saintongeois.

Néanmoins, le *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale* (*Auteurs*, t. 18, col. 871, Paris, 1904), reproduisant l'erreur de Barbier (1) et de Quérard (2), continue à donner Braillier (Pierre) comme un pseudonyme de Palissy.

La *Déclaration des abus et ignorances des Médecins*, indiquée par quelques historiens de la pharmacie : Emile Bégin (3), Chauvel aîné (4), E. Grave (5), etc., a été étudiée d'une façon humoristique dans la *Revue scientifique* (1890, 1er semestre, p. 783), par M. Grimbert, professeur agrégé à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, qui m'a dit en avoir eu connaissance par un article du *Magasin pittoresque* (année 1878, p. 6). L'étude de ce savant a été reproduite en partie par J. Vidal, dans son *Histoire de la Pharmacie à Lyon* (Lyon, 1892, p. 27 à 29) et par L. André-Pontier dans son *Histoire de la Pharmacie* (Paris, O. Doin, 1900, p. 210 à 216). Cette même *Déclaration* a été analysée par M. Ferdinand Brunot (6), professeur à la Sorbonne, dans les termes suivants :

« Dans sa réplique à Lisset Benancio, Braillier n'entreprit pas de défendre les capacités grammaticales de ses confrères ; il répondit qu'on pouvait parler de tout, même de médecine et d'apothicairerie en français, et posa la règle qu'il valait mieux « estudier chacun en sa langue, que d'emprunter les langages des estranges » (7). Dans sa riposte hardie, il alla même jusqu'à dire qu'il était fort dangereux de borner la médecine à l'étude des traités anciens, et de médeciner avec les drogues des Grecs et des Arabes, des hommes qui avaient une tout autre complexion, et qui n'étaient ni nés ni élevés dans le même climat. »

La nouvelle édition de la *Déclaration des abus et ignorances*

(1) Barbier (A.-A.). *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, 2e édition, t. I. p. 355, Paris, 1822.

(2) Quérard (J.-M.). *Les supercheries littéraires, dévoilées*, 2e édition, t. I. col. 574, Paris, 1869.

(3) Le Dr Emile Bégin (de Metz) a publié l'article *Pharmacie* dans *Le Moyen-Age et la Renaissance* par Paul Lacroix et Ferdinand Seré (t. II. Paris, 1846). La *Déclaration des abus des Médecins*, par Pierre Braillier, y est mentionnée à la fin de la bibliographie de cet article.

(4) Chauvel aîné. *Essai de déontologie pharmaceutique ou Traité de Pharmacie professionnelle, précédé d'un Historique de la Pharmacie en France*. Il a paru deux éditions de cet ouvrage : l'une en 1853 à Paris, dans la *Revue pharmaceutique* de 1852 *Supplément à l'Officine* pour 1853, par Dorvault ; l'autre, en 1854, à Saint-Brieuc. La *Déclaration des abus des Médecins* est indiquée à la page 18, note 4, dans la première ; et à la page 29, note 4, dans la seconde.

(5) Grave (E.). *Etat de la Pharmacie en France avant la loi du 21 germinal an XI. Etude sur une ancienne corporation de marchands*. Mantes, 1879, p. 111.

(6) Brunot (Ferdinand). La Langue française au XVIe siècle, *in Histoire de la Langue et de la Littérature française des origines à 1900*, publiée sous la direction de L. Petit de Julleville, t. III, p. 678, Paris, 1897. — *Histoire de la Langue française des origines à 1900*, par Ferdinand Brunot, t. II, p. 45, Paris, A. Colin, 1906.

(7) Voir page 38 de la présente édition.

des Médecins que je donne présentement, est conforme à l'édition princeps, sauf les fautes d'impression que j'ai corrigées et la ponctuation que j'ai rétablie. Elle complète celle que j'ai publiée en 1901, de la *Déclaration des abuz et tromperies que font les Apoticaires*.

P. D.



DECLARA-
TION DES ABVZ
ET IGNORANCES DES
Medicins, œuure tresutile & profita-
ble à vn chacun studieux & cu-
rieux de sa santé. Cōposé par
Pierre Braillier, Mar-
chand Apothicaire
de Lyon.

*Pour response contre Lisset
Benancio Medicin.*



A Rouen chez Thomas Mallard, au Portail
des Libraires, le plus prochain de l'Eglise.
1557.

FAC-SIMILE DU TITRE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

(L'encadrement en indique la hauteur et la largeur.)

DECLARATION DES ABVS ET IGNORANCES DES

Medecins, œuure tresutile & profitable à vn chacun studieux & curieux de sa santé. Composé par Pierre Braillier, Marchand Apotiquaire de Lyon:

Pour responce contre Lisset Benancio, Medecin.



A LYON,
Par Michel Ioue.

FAC-SIMILÉ DU TITRE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

(L'encadrement en indique la hauteur et la largeur.)

AU LECTEUR

Si je n'allegue nul autheur,
Mais seule vraye experience,
Diras tu mon livre menteur,
Ou qu'il en ait quelque apparence ?

Tout homme de bonne science
Le lisant jugera fort bien
Que ce qu'ay mis en evidence
Est veritable et faict pour bien.

A NOBLE SEIGNEUR

CLAUDE GOUFFIER [1]

Comte de Caravasz (2) et de Maulevrier, Seigneur de Boysi et Grand Escuyer de France

---

MONSEIGNEUR, *Pour la grande benivolence que de votre bonne grâce m'avez monstrée par le passé, jointe à celle vertueuse noblesse qui est en vous, je vous adresse ce mien petit traicté, à fin de vous donner quelque recreation, comme j'espère et désire; car par iceluy cognoitrez que certain medecin satyrique, souz un nom emprunté et forgé nouvellement (ainsi qu'il peut sembler y avisant de près), s'est légèrement ingéré de blasmer et vilipender l'estat de la pharmatie auquel Dieu m'a appellé, estat, certes, non moins utile et nécessaire que le sien, duquel s'il a abusé, il ne s'ensuit pas qu'il doive si desordonnément escrire que les apoticaires abusent du leur. Car si aucuns abus y a, ilz procederoient principalement des medecins mesmes, comme j'ay amplement déduit et déclaré par ce présent traicté, ce que vous plaira voir et congnoitre par ce discours. En quoy je n'entens blamer sinon ceux qui le meritent et qui seroient semblables à notre susdit reverend medecin. Aussi n'ay pas voulu laisser passer soubz silence les fautes des imperits imprudens apoticaires, mesmes, à fin que je me montrasse non par affection particulière estre incité à luy respondre, ains (comme disoit jadis un savant et sage personnage) me suis voulu montrer seulement et sincerement amy de verité. Sur quoy, faisant fin a la presente épitre, vous priray m'excuser et mon petit ouvrage, suppliant le Createur pour vous, Monseigneur, qu'il vous maintienne en prosperité.*

De Lyon, ce premier de Janvier, 1557.

(1) Claude Gouffier, est un « noble seigneur » qui figure dans les dictionnaires biographiques, les encyclopédies, etc., tantôt au mot Gouffier, tantôt au mot Boisy. Il a été biographié par Benjamin Fillon (*L'Art de terre chez les Poitevins*, Niort, L. Clouzot, 1864, p. 66 à 69), qui date sa mort des premiers jours de janvier (1570). Il laissait, dit-il, une immense fortune territoriale et mobilière, grevée pourtant de quelques dettes. Le titre de marquis (*sic*) de Caravaz, qu'il portait est devenu proverbial : c'est le *marquis de Carabas* du dicton populaire », c'est-à-dire du « Chat botté » des *Contes* de Perrault. Fillon se trompe : il y a eu en France des *comtes*, et non des marquis *de Caravaz*. (V. l'*Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, par le P. Anselme, 3e édition, t. V, p. 613, Paris, 1730).

(2) Ce mot s'écrit habituellement *Caravas*. Toutes les éditions portent *Caruasz*, au lieu de *Caravasz*.

EPISTRE AU LECTEUR

Tu ne seras point scandalisé, amy lecteur, si nous n'observons la loy de Notre Seigneur Jésus Christ qui nous commande rendre bien pour mal, pardonner à tout le monde, mesmes à ceux qui nous ont offencé et offencent, encor que soit sans cause, raison et verité, et nous deffend prendre vengeance l'un de l'autre et aussi de nous injurier l'un l'autre, comme faict Lisset Benancio en son livre intitulé : *Les abuz et tromperies que font les Apoticaires*, les denigrant, outrageant à toute autrance (1), sans sçavoir qu'il dit et sans considerer que ce qu'il en a escript est faux et ne contient vérité de chose qu'il die, ains a faict son livre par grand envie qu'il a contre les apoticaires, pour ce qu'ils n'en tiennent conte et qu'ils ne luy font gaigner argent comme ils font à quelques autres, à cause que c'est quelque povre fol opiniatre et ignorant.

Vous congnoistrez facilement, si vous lisez son livre, la grant affection et mal talant qu'il a contre les apoticaires de Poytou, Anjou et Toureyne. Je m'esbays bien que iceux ne luy ont respondu : il faut bien qu'ilz ayent crainte de luy, ou qu'ilz n'en veulent tenir conte non plus que d'un fol, ou qu'ilz soyent telz qu'il les nomme, à savoir ignorans et indoctes.

Il dit qu'ilz sont incorrigibles, et que par charité les a voulu admonester et faict admonester par ses amis ; qui est bien au contraire, car, au lieu de les admonester et corriger secrettement, il les a timpanisez (2) et scandalisez, blasmez et injuriez par ces escritures qui se vendent et crient publiquement par toutes les villes de France. Parquoy tu ne trouveras estrange si je me suis ingéré à respondre aux grandes injures et blasmes que ce venerable Lisset a escrit contre les apoticaires, tant pour sous-

(1) Ed. 2, *outrance*.
(2) *Tympaniser*, battre du tambour, et par analogie, frapper, battre, appliquer la bastonnade.

tenir ceux de ma qualité, que pour remonstrer que ce qu'il dit est faux et ne contient vérité (comme j'ay dit), et aussi que les abus de quoy il nous charge ne viennent de nous, mais d'eux mesmes, si abus y a. Je ne pourroys endurer voir devant mes yeux denigrer et vilipender un si noble estat comme celuy de la pharmacie que je n'estime moins que la medecine et chirurgie.

L'autre partie de la rancune et haine qu'il a conceu contre les apoticaires, c'est à cause qu'ils pratiquent et pensent les malades sans luy, se y sentant fort intéressé, sans considerer que par charité il faut aider aux povres qui n'ont de quoy payer le médecin, non seulement pour achepter une poulle pour se substanter, car il ne faut pas attendre que la plus grand part des medecins de maintenant les allent visiter s'ils n'en pensent estre payez, et deussent ils mourir tout quant et quant (1). Parquoy ne devons estre blasmez si à ceux nous administrons la medecine sans eux ; car il en mourroit beaucoup si n'estoit ce peu d'ayde et secours que nous leur baillons, de quoy de la plus grand part n'en avons jamais rien et y perdons temps et drogues ; et eux qui n'y fournissent que leur peyne, n'y retourneront jamais s'ils ne sont payez.

Il fait excuse disant que les apoticaires pratiquent sans eux pour gaigner davantage, qui est au contraire, car là où le medecin ordonne, l'apoticaire y a plus de proffit de la moitié, et est mieux payé et à moins de peyne.

Ils se peuvent bien plaindre et gruser (2), disant que les apoticaires se font incontinent riches en survendant leurs drogues, qui est bien à rebours, car de tous les estatz de ce monde, c'est le plus mal payé, le plus suget (3) et le plus mal estimé.

Je ne m'esbays pas si ceux qui l'exercent se meslent d'autre vacation, car la leur est tant anichilée et tant mise au bas par les medecins et chirurgiens que les povres apotiquaires n'y treuvent nul proufit ; et semble aux malades qu'ilz les doivent pancer et solliciter gratis pour leurs beaux yeux, disans (quand ilz sont gueris) : « Que m'avez vous baillé ? Des herbes ! » Et voila comme les povres apotiquaires sont payez !

Quant au medecin, il est payé contant, ou, s'il n'est payé, il n'y retournera plus, encor qu'il n'y fournist rien que sa peine ; et l'apotiquaire fournit de sa peine (4) beaucoup plus que le medecin, car il faut qu'il applique tout, et davantage fournit ses drogues, son temps, et de ses serviteurs, et quelquefois n'ha rien de tout

(1) [illegible]
(2) [illegible]
(3) [illegible]
(4) [illegible]

et perd son temps, peines et drogues, qui est fort mal parti (1) et considéré. Car si le peuple savoit que c'est que l'estat de la pharmatie quand il est bien fait, il en feroit beaucoup plus de conte, car l'on ne sauroit payer un apotiquaire faisant son devoir, j'entens quand il est savant et bon simplicite (2).

Tu n'as garde trouver de bons medecins ny chirurgiens si tu n'as de bons apotiquaires, car c'est l'apotiquaire qui tient tout, et s'il est beste, les deux autres estas sont bestes comme luy, car ilz ne peuvent rien sans luy, et par son ignorance lieve (3) l'intention du medecin et chirurgien.

Lisset ha fort bien parlé quand il ha dict que les apotiquaires vendent la vertu de plantes et drogues que Dieu nous baille gratis, sans cultiver, ce qu'ils ne doivent faire, et dit que c'est grandement offencé envers Dieu. Je luy voudrois bien prier de prendre la peine, à luy et aux autres, d'aller chercher les herbes, fleurs, racines et semences, gommes, fruicts et autres, et icelles conserver et garder avec grand soing et diligence, payer louages des maisons, gages de serviteurs, les nourrir, achepter les drogues qui viennent de païs lointains à grans sommes d'argent contant et puis les bailler gratis ; et ilz trouveroient combien leur faudroit d'argent, mais ilz s'en garderont bien. Comment bailleront ilz leurs drogues pour rien, quand seulement ne veulent pas fournir une simple visite sans estre payez et vendent leurs presence et paroles, encore que leur visite et ordonnance sert plustôt quelque fois à faire mal que bien ? Et les povres apotiquaires, faut qu'ılz fournissent toutes ces belles choses à credit et quelque fois à jamais rien avoir, et perdre ses peines et vacations. N'est ce pas la briganderie que escrit Lisset contre les apotiquaires ? N'est ce pas la vollerie qu'il dit qu'ilz font aux malades quand ilz les pensent sans eux, vendant leurs compositions outre la raison ?

Je vous laisse à penser si, pour taster le poulx d'un malade et ordonner un simple jullep, ilz font conscience prendre un escu ou deux testons (4), et l'apotiquaire en aura bien deux solz ou six blancs (5) à grand difficulté, qui est plus grand voleur, l'apotiquaire ou le medecin ? Il me souvient avoir pancé un homme de qualité

(1) *Parti*, partagé.

(2) *Simplicite* ou *simpliciste*, versé dans la connaissance des *simples*, c'est-à-dire de la matière médicale. Littré (*Dictionnaire de la langue française*, article *Simpliste*) donne *simpliciste* comme synonyme d'*herboriste*.

(3) *Lieve*, lève, enlève.

(4) *Teston*, monnaie d'argent que Louis XII fit battre en 1513 : il doit son nom à ce que la tête (*teste*) du roi y était gravee. Sa valeur varia de 10 sols à 19 sols 6 deniers. On trouve des figures de *testons* dans *les Edicts et Ordonnances des roys de France*, par Antoine Fontanon (t. II, p. 1017, Paris, 1580), dans le *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, par Du Cange, édition Léopold Favre (Niort, 1885, t. v, pl. 14), dans la *Grande Encyclopédie* (t. XVII, p. 1143), etc.

(5) La pièce de *six blancs* valait deux sous et demi.

qui estoit malade d'une fievre double tierce, et fut malade environ un mois : le medecin ne ordonna jamais que julleps et une simple medecine purgative ; et cousta de medecin, pour ordonner ces beaux julleps et une medecine, trente escus sol (1) ; et la partie (2) que je luy portay ne monta que cinq livres, et si luy avois fourny du sucre et autres marchandises latines (3) ; et quelle briganderie est ce là ? Encore que tout ce que le medecin avoit ordonné ne servit de rien, car le patient se voyant ainsi affronté (4) luy donna congé, et n'y fit rien plus, et nature le guerit à chef de temps (5) après ; et qui ne l'eust point mediciné, il eust esté plus tot gueri qu'il ne fut.

Ne trouve tu pas une grande ignorance et peu de jugement aux medecins de promettre à un patient qu'ils le guériront en sept ou huict jours, mais ce pendent le tiendront un mois ou deux ? N'est ce pas bien prognostiqué à eux qui portent le nom et tiltre de medecin ? Ce qui est faux, et n'en est rien ; car celuy qui est et veut estre appellé medecin, doit faire l'action d'un medecin ; ce est guérir toutes maladies, promettre la vie ou prononcer la mort ; mais bonne partie des medecins de maintenant sont tant parfaits en leur estat, que, à grand peine, oseroient ilz asseurer la vie à un malade d'une simple fievre tierce, et n'ozeroient asseurer la guerir. Parquoy je dis qu'ilz ne sont pas medecins, car le medecin ne doit estre appellé medecin s'il ne guérit toutes maladies.

Ilz me respondront que les maladies qui sont plus fortes que nature et qui convainquent nature sont incurables, voire, pour ce qu'ilz ne savent pas la curer, car si Dieu ha donné les maladies, il ha donné les remèdes pour les guérir ; mais ilz leurs sont incongnus et ne les savent pas. De quoy sont ilz donq medecins ? Des maladies qui se gueriroient sans eux ; encores quelques fois y font ilz plus de mal et nuisance que de bien.

(1) [illegible]

(2) [illegible]

(3) [illegible]

(4) Affronté, trompé impudemment.

(5) A chef de temps, au bout de quelque temps.

Leur estude est de grand valeur et efficace; mais je ne sçay à quoy ne qu'ils ont jamais estudié. Je croy qu'ilz ont le plus estudié à faire la mine ; car à cela ilz sont plus sçavans qu'en parfection de medecine; et à bon droit se doivent plustot appeller freres mineus (1) que medecins; car c'est la plus grande parfection qu'ilz ayent.

S'ilz avoyent parfection en autres, concernant la medecine, ilz le montreroient; mais il faut donq qu'ilz confessent que la medecine est imparfaicte, et n'y ha nulle parfection, Dieu en ha tiré l'eschelle à luy ; parquoy tout est à l'aventure.

Ilz appellent les maladies incurables pource qu'ils ne les sçavent pas guérir. Ils veulent estre appellés medecins, et ne font nul acte de medecin.

Mettez entre leurs mains un hydropic, un asmatic (2), un épiletic, un apopletic, un étic, une peste : s'ilz les gueriront, ouy de beaux. Je ne sçay à quoy ils ont estudié. S'ilz avoient seullement appliqué leur estude à guerir l'une de ces maladies (qu'ilz disent quasi incurables), ilz devroient estre appellez medecins de celle maladie ; mais ilz n'en sçauroient guerir une. J'ay veu guerir de la peste, j'ay veu guerir d'hidropics, d'asmatics ; elles ne sont pas donq incurables, sinon à ceux qui ne les savent curer; mais ils ne se soussient de les guerir aucunement : c'est tout un, mais que les testons viennent, vive ou meure le patient s'il veut.

Et ne trouve tu pas abuzer grandement de prendre l'argent d'un povre patient, luy promettant luy oster sa maladie, et tu n'en as point de certaineté ? Et si toy mesmes en estois frappé, tu ne t'en sçaurois guerir.

Je congnois beaucoup de medecins qui sont frappez et affligez de certaines maladies desquelles ilz ne se peuvent guerir : les uns de gouttes artetiques (3), les autres de gouttes migraines, les autres de colliques venteuses, les autres de nephresie (4), les autres de frenesie, et tant d'autres, et ne s'en sçavent guerir, et sont contraints endurer et garder leurs maladies par force, et ne laissent pas d'en pancer les autres. Regarde quelle parfection est en leur estat, et se ingerent blasmer les autres, comme la pharmatie qui est un art parfait, et le leur est impartait; car tu peux congnoistre que tout ce qu'ilz font est à l'aventure, sans parfection, voyant qu'ilz ne se peuvent guerir eux mesmes des maladies de quoy ilz sont frappez.

(1) Ed. 2, *mineurs*. *Mineus*, qui fait des mines.
(2) Ed. 1 et 2, *asmatic*.
(3) *Artetiques*, arthritiques.
(4) *Nephresie*. « *Nefresie*, c'est grant douler es rains », dit l'*Arbolayre* (fol. 23 v°).

Si je voulois escrire les grans et enormes abuz et tromperies que j'ay veu faire aux medecins, il y auroit grand volume, et n'escrirois que choses veritables. Et quelque fois si les apotiquaires n'estoient plus sages et prudens que les medecins à mitiguer (1) leurs ordonnances, ilz en mettroient beaucoup à la renverse ; car ilz ne sçavent pas la moitié de la force et acrimonie des medicaments qu'ilz ordonnent.

Il dit que les apotiquaires sophistiquent leurs drogues et medicaments et en ha fort bien escrit à son honneur, et en sera fort bien estimé entre gens doctes et sçavans qui congnoistront par ces escritures que ce qu'il dit est fort veritable, et est bien possible de faire ce qu'il en dit. Il n'y ha si petit apprenty en la pharmatie qui ne juge qu'il n'est qu'une beste et ne veit onques medicaments. Parquoy il est à presumer qu'il dit ainsi verité des autres choses, et qu'il n'est qu'un menteur, et que foy ne doit estre adjoustée en ses dits. Car il ha fait son livre par grand haine et malveillance qu'il ha contre les apotiquaires, pource qu'ilz ne l'appellent pas en leurs pratiques et ne luy font gaigner argent, de quoy il est enragé ; puis dit par son excuse qu'il ha fait son livre par charité.

Tu me diras : « Qui t'ha meu luy respondre, voyant qu'il ne te blasme, ny ceux de ta patrie? ». Je te dis que je ignore qu'il soit du pais d'Anjou, Poytou ou Touraine, mais je doute plustot que ce soit quelque medecin de Lyon ou des environs qui auroit changé son nom et se seroit nommé ainsi, et donner (2) la charge aux apotiquaires de ces pais pour blasmer ceux de ma patrie, et aussi pour crainte que ceux de Lyon ne luy fissent responce ; car je ne congneu jamais medecin qui eust nom Lisset ; c'est un nom qui est sot et rare, et croy que le maistre est sot et rare comme son nom, si maistre y ha ; et aussi que je me suis fort scandalizé, lisant un livre si satyrique et injurieux contre les apotiquaires, ne contenant verité, lequel livre se vent publiquement dans Lyon, et si plustot fust venu en ma notice (3), plustot luy eusse respondu.

Icy ne sont blasmez les doctes et sçavans, et à fin de n'estre prolixe, je prieray à Dieu très affectueusement qu'il nous donne la grace de si bien exercer noz estats et vacations en quoy luy ha pleu nous appeller, que ce soit à sa louange et gloire, à fin que n'ayons juste occasion nous blasmer et injurier les uns les autres au grand prejudice et moquerie des facultez.

(1) [illegible]
(2) [illegible]
(3) [illegible]

DÉCLARATION

DES

ABUS ET IGNORANCES

DES MEDECINS (1)

Le grand Dieu eternel, qui tout ha fait et creé souz sa main, ha orné la terre de beaux arbres, arbustes, herbes, plantes, pierres et métaux ; puis il ha creé les animaux, rationaux et non rationaux (2), comme bestes, oyseaux et poissons. Mais par sus tout l'homme est rational, à qui il ha donné une raison qui participe aux anges, et par ceste raison l'ha fait maistre sus tous autres animaux ; car, sans la raison, il seroit beste moindre que les brutes, et par ceste raison l'a fait à sa semblance et luy ha donné congnoissance des astres, des maladies, des herbes, des plantes, des pierres et metaux, le tout pour son usage et service.

Puis il ha donné aux uns la science plus qu'aux autres, aussi des biens de terre aux uns plus qu'aux autres. Et à ceux à qui il ha donné la science, il n'ha pas donné la richesse ; à ceux à qui il ha donné la richesse, il n'ha pas donné la science, à celle fin que l'un serve à l'autre ; et ha si bien dispersé ses graces que nul ne peut repugner contre luy, et se doit chacun contenter de ce peu qu'il luy ha pleu donner en son estat et vacation où il luy a pleu l'apeller.

Et pource qu'il ha donné si briefve vie à l'homme, il n'est possible qu'il puisse comprendre beaucoup de choses, et ne peut pas grandement estre parfait en son estat, comme en la medecine specialement qui est un art fort long à comprendre, et la vie est fort briefve, parquoy parfection n'est en medecine ; car, avant que l'homme ayt la congnoissance des maladies qui sont diverses et qui se changent tous les jours (aussi les complexions des hommes

(1) Ce titre de départ manque dans l'édition princeps.
(2) *Rationaux*, doués de raison, raisonnables.

semblablement se changent, puis des herbes, plantes, metaux, pierres, animaux et autres, et avant qu'il sache la vertu et faculté de tout, pour s'en servir en ce que concerne la medecine, il ha long temps à estudier ; puis, avant qu'il les puisse composer et ordonner, il ha bien à philosopher.

Premier doit considerer le médecin, avant que ordonner, l'acrimonie de la maladie, la force d'icelle, la force et l'aage de son malade, la temperature et habitude d'iceluy, la qualité et temperature du temps ; puis doit sçavoir et congnoistre la vertu et faculté de son medicament, pour la guerir ; et avant le tout bien congneu et consideré, encores est il bien empesché, et quelque fois ne peut venir à ses fins.

Je te donne à penser si les medecins de maintenant, quand ilz vont voir leurs malades, ont en recommandation toutes ces choses : il s'en faut beaucoup. Ilz ont bien en recommandation le teston, mais de guerir ne s'en soucient pas grandement. Guerisse le patient s'il peut ; mais qu'ilz ayent leurs mains pleines, c'est assez. Aussi font ilz de belles cures à rebours. Et ne sauroit estre autrement ; car, s'ilz vont chez le malade, ilz n'ont pas loisir de le regarder, de tenir le poux, voir l'urine, qu'ilz tendent la main pour avoir le salaire et s'en aller ; et puis en iront voir cinq ou six ; puis iront chez l'apotiquaire ordonner, escrivans quelque fois l'ordonnance de l'un pour l'autre, ne se souvenans de la maladie de leurs patiens. Et voila les povres malades bien servis, et à propos ! Là où le medecin devroit demeurer une heure pour le moins à interroguer son malade, pour prevoir les incidens qui surviennent toutes les heures, pour y ovier (1), ilz ne font qu'entrer et sortir, prendre argent, et à Dieu. Si tu prens garde aux medecins de maintenant, tu trouveras que ce n'est rien qu'avarice, et ne se soucient que d'avoir argent, guerisse ou meure le patient s'il veut ; car ilz n'ont point d'honneur devant leurs yeux, ny aucune honte non plus que bestes.

Ilz nous peuvent bien apeller « mangeurs d'hommes (2) » : ilz en ont grand raison. Je te donne à penser qui pille ou mange mieux le patient, le medecin ou l'apotiquaire ? Je ne vis jamais en pratique où je fusse, que le medecin n'eust deux fois autant d'argent, sans rien fournir que sa peine, que moy qui fournissois tout et avois plus de peine et de soing du malade deux fois que le medecin ; et quelque foys suis venu de pratiques et le plus souvent que je n'apportoys qu'un beau *credo*, et le mede-

(1) [illegible]
(2) [illegible]

cin estoit payé tout contant : voila comment nous les destruisons et mangeons.

Maistre Lisset dit que nous abusons en noz eaux distillées, vieilles et corrompues; mais c'est bien au contraire, car c'est eux mesmes, comme je diray cy après.

Il ha escrit la maniere de les distilier en alambics de voirre (1), qui ne vaut guere mieux que distiller en plomb, et toutes deux ne valent rien. Et si tu estois bon distillateur et tu eusses bien frequenté la distillation, tu dirois avec moy que toutes eaux sublimées et distillées, soit en plomb, voirre (2) ou cornue, sont de nulle valeur, réservé l'eau fort (3) dont les orfevres usent.

Qui est la cause que nous les distillons en ceste maniere? Est elle venue de nous? En sommes nous les inventeurs? Non; c'est eux, et c'est donq eux qui en abusent, et non pas nous. Regarde tous noz vieilz dispensaires (4), et tu trouveras la maniere de distiller à la vieille mode, et nous l'avons tousjours observé et gardé. A quoy tient il qu'ilz ne nous ont aprins la vraye maniere de distiller? Il tient qu'ilz n'en sçavent et n'en sceurent jamais rien. Si est ce que c'est le principal de la medecine que sçavoir bien distiller; mais noz medecins s'en passent bien et n'en veulent point d'autres; et qui leur en voudroit bailler des parfaites distillées, ilz n'en voudroyent point, car elles ne sont à leur usage, mais plustot des distillées en noz alambics de plomb ou voirre, n'ayant nulle odeur ny saveur de l'herbe ou drogue dont elles sont extraictes.

Si tu eusses bien experimenté et fabriqué la distillation, tu eusses congneu que les eaux distillées ne valent non plus que eau de puys ou fonteine; car, en telle distillation ne monte que la simple eau terrestre, n'ayant goust ny saveur non plus que eau de puys, sinon du feu qui la pousse. Et si tu en veux sçavoir la vraye experience, prens une livre d'eau et une livre de sel, et le (5) fais bouillir ensemble, tu trouveras l'eau bien sallée; fais la distiller en plomb ou voirre, comme tu voudras, et tu trouveras ton eau aussi douce comme elle estoit avant que la fisses bouillir au sel. Ainsi est il de toutes autres choses, comme herbes, fleurs, racines, semences et autres; rien ne se lieve (6) que la simple eau terrestre, sans odeur, saveur ny vertu que bien peu.

Tu me diras que l'eau rose tient beaucop de l'odeur de la rose. Je te dis que la rose tient plus de la vertu aërée que nulle autre

(1) Ed. 2, *verre*.
(2) Ed. 2, *verre*.
(3) Ed. 2, *forte*.
(4) *Dispensaires*, pharmacopées, traités de pharmacie.
(5) Ed. 2, *les*.
(6) *Lieve*, lève, enlève.

herbe ny plante, qui est la cause que l'eau retient quelque peu de l'odeur. Mais si tu la distilloys comme il la faut distiller tu trouveroys bien une autre odeur que n'est celle qui est distillée en plomb ou en voirre ; car, si tu en avoys froté tes mains ou ta barbe (si tu en as), l'odeur n'en sortiroit de trois ou quatre jours. Et si tu veux congnoistre l'eau bien distillée, il faut qu'elle ayt l'odeur saveur et force du subjet dont elle est extraicte, et qu'elle ne tienne rien de la violence du feu. Et estant ainsi, tu jugeras que ton eau est bien distillée et tient partie de la vertu de son subjet.

Les medecins qui ordonnent les eaux, cuidans avoir la vertu entiere du medicament, sont bien bestes et dignes de mener paistre ; car il faut entendre que toutes herbes, plantes, pierres et metaux sont engendrez des quatre elements celestes, et semblablement l'homme et tous autres animaux, et ont en chacun corps quatre elements terrestres, à savoir quatre humeurs consonans au celeste, qui est le feu, l'eau, l'aer, la terre. Aussi le petit monde, qui est l'homme, est composé de quatre humeurs, qui sont la collere pour le feu, la flegme pour l'eau, le sang pour l'aer, et la collere noire (que nous disons melancolique) pour la terre. Semblablement toutes herbes et plantes, pierres et metaux sont composez de quatre elements, humeurs ou essences, à sçavoir l'eau pour l'eau, l'huylle pour le feu, le sel pour l'aer, et la forme pour la terre. Et chacun de ces (1) elements tient sa part de la vertu du corps où ilz sont implantez l'un plus que l'autre ; parquoy tu es bien abuzé si, pour faire boire de l'eau d'une herbe aux malades, tu pences avoir toute la vertu de l'herbe dont est extraicte l'eau. Tu n'en as point, en la maniere que nous avons esté enseignez par les medecins à distiller. Mais encor qu'elle fust distillée en toute parfection, tu n'en auroys que bien peu ; car l'element de l'eau, de quelle herbe que ce soit, soit chaude ou froide, est tousjours eau. Je ne dis pas quand elle est bien distillée, que elle ne tienne de la vertu, mais moins que l'huylle de la moytié, et moins que le sel du quart ; et cela tu congnoistras, si tu goustes lesdits elements, à l'odeur, saveur et force.

Je voudroys bien prier un medecin qu'il m'enseignast à extraire les quatre elements ou essences d'une herbe ou plante, pierres ou metaux, et les rendre chacun à part, sans y adjouster ou diminuer, qui est le principal point de la medecine. Il ne faut point attendre cela d'eux, car ilz n'y sçavent rien du tout et n'en veulent rien savoir, et ne veulent que leur vieille mode qui est fauce et ne vaut rien ; mais ce leur est tout un, seulement

(1) [illegible]

qu'argent vienne : aussi leurs cures vont le plus souvent à rebours.

N'est ce pas une grande ignorance à eux qui devroient estudier aux choses exquises et necessaires, chasser toutes erreurs, s'enquerir des choses bien faites, et les choses mal faites et abuzives les reformer, à fin que leurs operations en fussent meilleures et que les malades ne fussent en danger ? Et la meilleure ordonnance qu'ilz ayent, c'est un jullep à un povre malade ayant l'estomac debile et desvoyé, auquel jullep entre quatre onces d'eau distillées à la maniere antique (ne sentant que le plomb et feu, qui vaudroit mieux eau de puys ou fonteine) avec une once ou deux de sirop le matin pour conforter ce povre estomac : et voyla le meilleur remede qu'ilz ayent.

Et si je disoys à un medecin : « J'ay de l'eau distillée parfaictement », il me diroit : « Gardez vous bien y en mettre » ; car ilz ne sçavent que c'est, et n'est point escrit en leurs livres.

Et combien nous en ont ilz fait faire d'abuz par leurs ordonnances le temps passé, comme prendre un medicament l'un pour l'autre, à cause qu'ilz n'avoyent point estudié en grec et seulement ne le sçavoyent pas lire ; et puis disoyent que les apotiquaires failloyent et qu'ilz n'avoyent pas bien fait leurs ordonnances, quand leurs operations ne venoient à propos, et s'excusoyent sus les povres apotiquaires ! Encores aujordhuy font le semblable.

Ne trouve tu pas un grand abuz et ignorance aux medecins, faire tenir un povre malade enfermé dans une chambre, les fenestres bouchées, le lit bouché, et défendre luy donner aer ? Là que le povre patient ne peut aspirer, ny avoir son haleyne à cause de sa maladie que à grand peine ; et tu la luy rend pour le bien enfermer et clorre ? Regarde comment tu abuzes ! Premier, tu luy oste l'aspiration et le rends plus melancolique que ne fait sa maladie, avec les mauvaises odeurs qui ne s'en peuvent exaler, qui luy penetrent le cerveau et le rendent plus malade de beaucoup. Et si tu me confesses que l'aer ayde à la vertu expulsive et que nuls animaux ayans polmons ne peuvent vivre sans aer, donc l'homme, quelque sain et allegre qu'il soit, ne peut vivre sans aer, et estant malade, encore moins, parquoy je dis que tu abuzes de defendre l'aer aux malades, quand il est beau et quand il n'est trop froid ny trop humide ou venteux. Je ne dis pas que si le patient ha mal de teste ou qu'il le craingne, qu'il ne luy soit osté, non pas le faire mourir à petit feu par ton ignorance. Je te voudroys demander qui t'enfermeroit seulement six jours en une chambre sans aer, toy sain et non malade (comme tu enfermes les malades), si tu le trouveroys bon, et si tu pourroys vivre comme tu fais à l'aer.

Un autre abuz inveteré dont les medecins de maintenant usent communement, et mesme nostre maistre Lisset, qui dit que c'est tres mal operé bailler à boire a un fébricitant de fievre continue ou égue et que le boire augmente la colere (1). Les fievres continues et égues alterent bien fort les malades qui en sont frappez. Et que leur ordonneras tu pour leur estancher la soif, eux qui sont en feu continuel avec la siccité qui cause l'alteration. Et tu luy defens de boire de l'eau ou (2) autre potion ?

Je te dis que l'eau est froide et humide, et ne peut engendrer ny augmenter la colere qui est chaude et seiche, car elle luy est toute contraire. Et pour lever la chaleur et siccité, il me semble (souz correction) qu'il luy faut bailler froid et humide, car toutes alterations sont procedées de chaleur et seichent : parquoy l'eau qui est contraire à la chaleur et siccité, peut estancher la soif, et ne la peut on estancher autrement.

Je ne dis pas qu'il soit raisonnable bailler à boire à un febricitant toutes les fois qu'il en demandera, car il en demanderoit trop souvent ; et luy en bailler peu et souvent ne sert que l'inflammer davantage ; mais bien luy en bailler une fois ou deux assez abondamment au lieu de luy en bailler cinq ou six fois. Alors tu luy esteindras ceste grande chaleur, siccité et acrimonie, et aussi tu luy defendras le foye et les intestins, à qui ceste grande chaleur et inflammation nuist beaucoup, et, ce faisant, ne le feras mourir martyr à faute de boire, comme tu as de coustume. Et si tu as esgard à ton patient qui ha la langue noire, les dents et les levres, tu considereras qu'il y ha grand chaleur au foye et estomac ; parquoy tu luy concederas le boire raisonnable, sans le faire languir et mourir à petit feu. Mais aucuns medecins de maintenant prennent si bien garde à leurs malades et espeluchent si bien les matières, qu'ils n'ozeroyent conceder outre ce que leurs livres en ont dit, sans donner aucun allegement à leurs patients, et deussent ilz mourir, ce qu'ilz font la pluspart à faute de les soulager ; mais c'est tout un au medecin, pourveu qu'il ayt argent.

Je trouve une grande philosophie aux medecins de maintenant, qui ordonnent l'eau bouillie à leurs patiens, disans que l'eau bouillie par l'ebullition du feu se rend plus unctueuse et perd sa froideur et vivacité, ce qui est faux, sinon que l'on la fist boire chaude ou tiede, et, ce faisant, perdroit sa vivacité actuelle, mais non potentielle ; car, quand tu l'auroys fait bouillir trois jours, laisse la puis refroidir, elle retorne comme elle fut, et n'y aura

(1) [illegible] e, bile.
(2) Ed. [illegible], ou.

plus ny moins, sinon qu'elle print quelque goust estrange de fumée ou du vase où elle auroit esté bouillie; car tu te peux bien asseurer que ce sera tousjours eau, comme elle fut, froide et humide, si tu la laisses refroidir; parquoy tu es bien abuzé faire bouillir l'eau simple pour la faire plus profitable aux malades. Je t'asseure bien qu'elle vaut moins, car, en bouillant, le plus subtil s'en va, et demeure le plus terrestre et le plus gros, parquoy il seroit bien meilleur la faire boire sans bouillir que la bouillir.

Si tu estois bon philosophe (1), tu sauroys que les elements ne se destruisent l'un l'autre et n'ont puissance l'un sus l'autre, sinon que l'un soit plus fort que l'autre, à savoir en plus grande quantité ; comme si l'eau est en plus grande quantité que le feu, elle le chasse ou pousse, et se rend active et rend le feu passif ; au semblable, quand le feu est en plus grande quantité que l'eau, il pousse et chasse l'eau en se rendant actif et rendant l'eau passive ; mais de la destruire, consommer, ou changer sa complexion, il n'en est rien ; car rien ne se perd en ce monde : les elements ne augmentent ny diminuent ny se transmuent l'un l'autre ; chacun fait son action.

S'il estoit ainsi que le feu consommast l'eau et transmuast, et que l'eau consommast le feu ou le transmuast, il y ha long temps que nous eussions faute d'eau ou de feu, ou bien que Dieu augmentast ou diminuast l'astre à mesure que les elements augmenteroient ou diminueroient. Je ne dis pas que chacun n'ayt son temps et force une fois l'un plus que l'autre, comme en yvert la terre, au printemps l'aer, en esté le feu ou soleil, en autonne l'eau ; et ont chacun leur règne en leurs temps, comme au petit monde, les humeurs ayants semblable action comme les elements.

Je ne dis pas que faire bouillir en eau quelque medicament, comme orge, rigalisse (2) ou autre, ne soit bon, car le medicament cuit ou putrifié en eau, s'il est chaud, rend l'eau moins froide, y laissant de sa vertu selon la quantité que tu y mets. Et si tu y fais bouillir orge ou autre medicament nutritif, la rendras nutritive comme aux potages de chair ou autres, et semblablement auras de la vertu des herbes et plantes que tu y feras cuyre, quelque portion et non toute ; mais si y aura il tousjours de l'eau qui fera son action par dedans.

Je ne te donneray aucune autorité que la vraye expérience ; et si tu la veux sçavoir, prens un grand materac (3) ou phiolle et y mets deux onces d'eau bien pesées, puis le bouche du voirre

(1) *Philosophe*, alchimiste.
(2) *Rigalisse*, réglisse.
(3) *Materac*, matras.

mesme (1), que rien n'en puisse aspirer et que nuls porres du voirre ne soyent ouverts, puis tiens la sus le feu tant que tu voudras et la fais rougir au feu si bon te semble, et tant de drachmes que tu en consommeras, je t'en donneray autant de cent escus, et l'y tinsses tu deux ans comme j'ay fait. Et avant ce experimenté, congnoistras que les elemens ne consomment ny destruisent l'un l'autre ; et si tu n'en veux faire l'experience, j'en fais juges de mon dire toutes gens de sçavoir et bons philosophes (2), qui en diront la vérité, et d'autres choses que je diray cy après, sans alléguer autheur ; car je ne veux escrire la congnoissance des maladies, ny la maniere de les curer, mais je veux escrire les abuz et ignorances de plusieurs medecins en la congnoissance des medicaments et cure des maladies, et le danger où ilz mettent leurs malades par leurs grands betise et nonsçavance (3), cuidant avoir la vertu d'un medicament par un moyen dont il n'est possible, comme des huylles qui se usent aujourdhuy en la pharmatie, qui est un grand abus, et ne l'ont encor congneu noz medecins, et encor pullulent.

Les medecins diront que c'est nous qui le faisons et l'avons inventé, qui est bien au contraire, car si tu cherches les vieux dispensaires et les noveaux, tu trouveras la maniere de faire lesdits (4) huylles escripte jà passé cent ans, qui est si très fausse et abuzive que un asne y mordroit ; et si en usent encores aujourdhuy, c'est qu'ilz ordonnent communement huylle de menthe, absinthe, rue, et autres qui sont faits desdites herbes, fleurs, fruits et autres avec huylle d'olive, pensans avoir la vertu desdites herbes en l'huylle d'olive, qui est chose impossible, car ce sont toutes choses contraires, comme le feu et l'eau.

Tu es bien abuzé de penser incorporer les elemens aqueux et liquides avec les elemens de nature oléagineuse et crasse. Tu assemblerois et incorporerois aussi tost le feu et l'eau comme tu feroys entrer la vertu d'une herbe ou plante en huylle ou gresse, et l'experience le te monstre evidemment.

Regarde un huylle où tu auras bouilly force herbes ou fleurs, et le fais en la meilleure mode que tu sçauras, et tu trouveras que ton huylle ne tient du goust ou saveur de son suget, et moins de l'odeur ; parquoy tu peux juger que la vertu n'y est pas demeurée, et n'en tient rien.

Autre expérience : Prens de l'huylle lequel que tu voudras et de l'eau, et tasche de les incorporer ensemble, et y fais tout ce

(1) [illegible]
(2) [illegible]
(3) [illegible]
(4) [illegible]

que tu sçauras et pourras; et si tu les incorpores simples, sans y rien adjouster, qu'ilz ne se separent d'ensemble, je payeray ce que tu voudras; et à cela tu peux congnoistre qu'ilz ne sont de semblable nature, mais differente et contraire; parquoy, tu ne peux joindre les facultez et vertus ensemble.

Autre expérience : Prens un simple tel que tu voudras et le distille, et tu verras que le feu chasse l'eau la première, car il fait tousjours son action à son contraire, et puis à son semblable qui est l'huylle, à part, et non jamais ensemble, qui te montre bien que l'huylle et l'eau ne sont de semblable vertu, mais bien contraire; car tous huylles tiennent plus du feu que des autres elements, et fust l'herbe froide dont l'huylle seroit extrait, et aussi jamais ne se peuvent incorporer, encores qu'ilz soyent extraitz d'un mesme corps engendré et nourry ensemble par nature.

Davantage si tu prens lesdites herbes ou fleurs qui auront esté bouillies et presque toutes bruslées en huylle d'olives et que tu les distilles et en tires l'huylle du propre corps d'icelles, sans y rien adjouster, tu en tireras un huylle qui aura autre odeur que celuy que tu as fait par ton ebullition aqueuse, car il aura la propre odeur, saveur et force que son suget mesmes. Que si tu en mesles demye once en une livre d'huylle d'olives, il te rendra telle odeur audit huylle qu'il semblera que tout l'huylle soit extrait du mesme medicament.

Or regarde si, pour bouillir tes herbes, elles laissent leur vertu dans l'huylle ou gresse où tu les as bouillies. Par cela tu peux congnoistre facillement qu'il n'y ha rien du tout, veu que si grande quantité d'herbes ne peut pas bailler l'odeur que fait demye once qui ha esté extraicte à part.

Je ne pence point que les bons autheurs ayent escrit la manière de faire les huyles autrement que par la vraye distillation, non pas celles brouilleries qui sont escrites en noz dispensaires, qui ont esté escrits de quelque vieux resveur; car il est facile de tirer huylle de tous les vegetans sans y adjouster, et en vaudroit mieux une once que dix livres, fait (1) par decoction en huylle d'olives.

Si tu avoys veu de l'huylle extrait ou tiré d'une herbe, fleur ou racine, tu diroys : « C'est le vray »; car, si tu en avoys tasté le gros d'un cul d'espingle en ta bouche, il te seroit advis que toute l'herbe ou fleur fust en ta bouche avec semblable force, et si tu en avoys frotté tes mains ou barbe, l'odeur n'en partiroit de deux jours. Et ceux là sont les vrays huylles, et les autres

(1) C'est-à-dire: *dix livres* d'huile *fait par decoction.*

ne sont qu'abuz invetérez de quoy les medecins sont autheurs qui les nous ont apprins à faire en ceste sorte, et ne veulent user encores aujourdhuy que de ceux là, et qui leur en voudroit bailler des parfaits, ilz n'en voudroient point, car ilz ne les sçavent pas ordonner : ilz n'en virent jamais et ne sçavent la force et subtilite d'iceux et y seroient trompez en faisant plustost mal que bien à ceux à qui ilz les ordonneroient; parquoy je suis d'advis qu'ilz se tiennent à leurs vieilles paste (1) et mode de faire (2) inutile, à celle fin que s'ilz ne font point de bien, qu'ilz ne facent point de mal.

Lisset dit que nous baillons de *quid pro quo* en leurs ordonnances, ce qui est vray. N'est ce bailler un *quid pro quo* à un malade, de luy bailler de l'huylle d'olives pour huylle de mente, sauge ou autre? N'est-ce pas abuzer le patient, qu'il pense refroidir un membre par l'huylle rosat ou violat ou autre? Et il y ha de l'huylle d'olives qui est chaud et acre! Tu aurois beau bouillir herbes froides dans l'huylle, avant que luy oster son naturel qui est chaud et acre, non pas seulement luy diminuer; car l'herbe n'est pas de semblable nature, mais contraire: qui empesche que les vertus ne se peuvent joindre ensemble. Et maistre Lisset dit que nous sommes imperis (3) et faisons mourir les malades par nostre imperitie! Je vous laisse à penser si eux mesmes ne sont imperis, ne sachans que c'est qu'ils ordonnent, ny moins donner raison comme les compositions peuvent rendre leurs vertus suivant leurs intentions, comme tu voys des huylles. Le semblable est des autres choses.

Si je vouloys escrire combien j'ay veu mourir d'hommes par leurs imperities et ignorances, comme les uns pour s'amuser à jullep (4), ce pendant la maladie augmentoit et la nature diminuoit tant que le malade mouroit; d'autres que pour ordonner la diette trop extreme, debilitoit tant la chaleur naturelle, que le patient tomboit en convulsion de ses membres et mouroit; d'autres, pour avoir ordonné des dormitoires (sans avoir esgard si les malades estoient chargez de fluxion) qui dorment encores; et tant d'autres qu'ilz ont faits et font tous les jours, qui seroit tant long à reciter que l'on en feroit une *Bible*! Et de telz medecins en ha grande quantité en l'Europe, Asie et Afrique. De ce

(1) [illegible]

(2) [illegible]

(3) [illegible]

(4) [illegible]

que Lisset escrit contre eux et contre les chirurgiens, je n'y responds rien, je suis de son costé en cela.

Il dit que l'estat de la pharmatie est plus douteux qu'il ne fut jamais, à cause que les apotiquaires se meslent d'autre estat et vacation que la leur. Je luy respons que les medecins en font bien davantage, car ilz se meslent, les uns de prester à usure l'argent qu'ilz ont gaigné injustement des povres malades; les autres de faire marchandise, comme faire faire veloux (1); les autres à jouer toute la nuict aux cartes et dez; les autres à chercher les femmes enceintes et leur aller taster le ventre pour sçavoir si elles feront filz ou fille, pour gager dessus; et voyla leurs estudes. Et ne faut penser que l'estude du medecin soit autre que à l'avarice; parquoy la medecine est plus doubteuse que la pharmatie; car l'art de la pharmatie se peut faire parfaictement, ce que ne fait la medecine, car elle est imparfaicte, et n'y eut jamais parfection ny (2) aura; l'experience le montre à l'œil.

Tu verras des medecins frappez de certaines maladies, desquelles ilz ne s'en peuvent guerir, et sont contraints languir et enfin mourir. Les uns sont affligez de goutes artetiques, les autres de goutes migraines, les autres de coliques, les autres de nephretiques, les autres sont frenetiques, et ne s'en peuvent guerir, et en pensent guérir tous les autres tous les jours, qui en sont malades comme eux.

Regarde quel abus et quelle parfection y ha en leur art! S'il y avoit parfection, ilz se gueriroient les premiers; mais ilz ne peuvent guerir eux ny les autres, et blasment les apotiquaires qui pancent les malades sans eux.

Je te dis que si l'apotiquaire est sçavant et bon simplicite, il le peut faire aussi seurement que le medecin, car il ha intelligence et congnoissance des medicaments, qui est le principal, car de jeunesse et frequentation il est nourry avec eux, et sçait quelle force et temperature ilz ont et en quelle action ilz font, mieux que le medecin, joint qu'il ha veu et retenu les grandes fautes que les medecins ont fait et font en la cure des maladies, dont il se peut garder, car il est tousjours plus prochain du malade que le medecin, pour ce qu'il faut qu'il applique l'ordonnance. Et s'il est homme de bon esprit et jugement, qui le gardera retenir le bon et laisser le mauvais?

Je t'asseure que les medecins sont tant estonnez du moindre incidant qui survient en leurs pratiques, qu'ilz ne sçavent que dire. Quelque foys ilz diront: « il est mort », qu'il guerira;

(1) *Veloux*, velours
(2) Ed. 2, *n'y*

quelque fois ilz diront qu'il guerira, qu'il mourra incontinent.

Combien de fois me suis je trouvé avec le medecin aller voir des malades, le soir dire à leurs parents : « Il se portera bien et guerira bien tost pour certain », que le matin nous le trouvions mort sus la table! Plusieurs fois cela m'est advenu avec les medecins qui estoyent les mieux famez, dont je me esbaisoys fort. Et si un apotiquaire pence un pouvre homme sans leurs ordonnances, il en sera blasmé; et s'il meurt, l'on dira : « l'apotiquaire l'a tué par son ignorance ». Que ne dit on donc ainsi des medecins quand leurs malades meurent entre leurs mains? J'espere voir le temps que le peuple congnoistra que c'est que le medecin, et de quoy il sert, et aussi l'apotiquaire.

Nostre maistre Lisset nous blasme, disant que nous faisons user beaucoup de drogues aux malades pour avoir plus d'argent. C'est bien au contraire, car l'apotiquaire sçavant se gardera bien de bailler aux malades chose de quoy il ne soit asseuré par experience et qu'il n'en congnoisse bien la faculté, et ne fera pas comme font beaucoup de medecins qui ordonnent des receptes confuses, à sçavoir grans triacles (1), grand quantité de drogues, pour dire qu'ilz sont fort sçavans, là où deux ou troys, ayans bons respets à la maladie, feroient plus que tous ces (2) grands triacles. Et qui examineroit le medecin qui les ordonne, il se trouveroit bien empesché de dire la faculté de la moytié, et trouveroit sa recepte confuse, car il est impossible que tant de drogues puissent faire une fermentation ayans respect à la maladie, qu'il n'y en ayt quelqu'une qui nuyse et qui repugne, et qui ayt quelque vertu occulte qui ne vient à propos. Parquoy je trouve sage un opérateur qui use de peu de medicaments bien congneus et experimentez, mesmes de ceux qui croissent devant luy, sans aller chercher les lointains qui sont nourris les uns en païs chaud, les autres en païs maritimes, qui ne sont consonans à nostre nature qui n'est engendrée ny nourrie en ces païs.

Tu peux pancer et medeciner les corps nez au païs de France, des herbes et plantes qui sont nées audit païs, sans en aller chercher aux païs lointains, et sera plus seurement, car les medicaments nez et nourris souz le climat où sont nez et nourris les corps, profitent beaucoup plus audit corps que ceux qui sont nez souz autre climat (2). Experience : Regarde si ceux des Indes et autres païs se medecinent des medicaments qui croyssent en

(1) [illegible]
(2) [illegible] p. 23)

nostre climat. Et nous nous medecinons bien des leurs. Et qui en est la cause? Nos imperis de medecins, pource que Galien, Hypocrates et Avicenne en ont escrit de ce qu'ilz ont veu par experience en leur païs et climat, tant des medicaments que des corps; et s'ilz eussent esté en France nourris, ilz eussent escrit des medicaments nez et nourris souz le climat de France, et n'eussent point eu la peine de les aller chercher si loing.

Tu ne me sçauroys faire croyre qu'un medicament, né en païs chaud et maritime, ne serve mieux à ceux de son climat que à ceux d'un autre climat froid. Si tu cherches bien les herbes chaudes en France, comme les Indiens et Arabes ont en leurs païs, tu les y trouveras, mais non tant chaudes, ne tant acres; aussi ne nous serviroyent elles pas bien, pource que noz corps ne les pourroyent endurer, ny nostre nature n'en pourroit si bien faire son profit comme de celles qui croissent devant noz yeux et en nostre region et climat, qui quelquefoys ne sont encores que trop fortes, violentes et acres, sans en aller chercher plus loing de plus fortes et plus acres, mesmes qui nous envoyent le plus souvent l'un pour l'autre, se moquant de nous, comme de nostre ***espodion*** (1) bruslé.

Je voudroys bien demander à noz medecins s'ilz sçauroyent bien discerner un os mis en cendres, si c'est de l'os de la jambe de l'éléphant, ou autre animal : ouy de beaux (2). Et tant d'autres que je ne veux reciter.

Si le medecin estoit docte et bon operateur, il n'useroit jamais ny feroit user par la bouche de drogues lointaines, que du rhubarbe, agarit (3) et aloës, pource que cela est congnu et experimenté par nous.

Je te voudroys bien demander quelle vertu prens tu en l'espode bruslé, en la corne de cerf bruslée? Penses tu que nature puisse alterer et transmuer en sang celle cendre si aride? Si tu me dis : « Je la baille pour deseicher quelque humeur dans l'estomac », je te responds qu'il en faudroit grande quantité pour deseicher, et tu n'en ordonnes qu'une drachme pour le plus, qui ne sçauroit deseicher grande humidité. Parquoy mets cela au rang des abuz, et n'en use plus pour ton honneur, car tout cela ne sert que d'empesche (4) dans l'estomac, tout ainsi comme des métaux que noz medecins veulent que l'estomac debille transmue et sanguifie, comme l'or et l'argent.

(1) ***Espodion, spodium***, spode. Le spode dont parle Braillier, est le spode animal, *spodium seu ebur* de l'ancien *Codex*. « *Spodium*, c'est os de elefant brullé », dit l'*Arbolayre*, fol. 188, recto.

(2) *Ouy de beaux*. Cette expression se trouve déjà page 9.

(3) *Agarit*, agaric.

(4) *Empesche*, empêchement, embarras, obstacle.

Je te dis que l'or est si parfaict et si fixe qu'il ne craint element qui soit, celeste ou terrestre : rien ne le peut alterer, rien ne le peut transmuer ; il demeure tousjours en son entier. Et tu luy veux (1) faire rendre sa vertu dans l'estomac de l'homme debille ? Tu es bien abuzé ! Non pas dans l'estomac de l'austruche. J'ay veu faire des petites pelotes d'or pesant chacune douze grains et les faire manger avec du pain à un gal (2), pource qu'il y ha un docteur qui ha escrit que le gal le destruit et digere. Nous luy en fismes manger vingt et quatre, lesquelles il nous rendit comme nous les luy avions baillées sans estre en rien diminuées, et eusmes nostre poix autant pesant qu'il en avoit mangé.

J'ay veu tenir l'or au feu par l'espace de quarante huit heures sans estre diminué d'un seul grain. Regarde comme le (3) diminuera un estomac debille ? Comme te restaurera il le cœur, si l'estomac ne le transmue ? Comment te resjouyra il les esprits ? Si fera, et je te le diray, car tu ne le sais pas ; et croy que les autheurs qui en ont escrit, l'ont ainsi entendu.

Si tu voyois deux ou trois mil escus sus ta table ou dens tes coffres, ne seroys tu pas plus joyeux que s'il n'y en avoit point et que tu en deusses ? Ouy, de la belle moitié. Il (4) te restaureroit le cœur, les esprits et la veuë exterieurement, mais non interieurement ; et ne desplaise à nostre autheur qui ha ordonné le *diacameron* (5) en nostre dispensaire, où il ordonne limature d'or et d'argent, disant que la composition est tant souveraine qu'elle reduit l'homme de vie à mort, dis je de mort à vie ; et je t'asseure que c'est des meilleurs abus de nostre pharmatie, entretenus par les doctes medecins.

Si je voulois dire que l'or ne fust restauratif, j'aurois bien menty, car par l'or on ha chappons, perdrix, cailles, phaisans, et toutes choses qui sont bonnes pour resjouir et restaurer l'homme, comme maisons, chasteaux, terres, possessions, qui resjouyssent l'homme exterieurement et non interieurement, comme de le manger en substance, que noz medecins ordonnent.

J'aymerois mieux, si j'estois malade, avoir perdu un escu que d'en avoir mangé un autre, en quelque sauce que le mede-

(1) Ed. 2, *et si tu luy veux*.
(2) *Ibid.*, coq.
(3) Ed. 1, *la*.
(4) *Ibid.*
(5) [illegible] suffisoit d'ajouter du miel à ces poudres cordiales pour en faire des electuaires.

cin le me sceust mettre, car il ne sert en l'estomac que de chose estrange et d'empesche; et si je l'avois en ma bourse, il ne me sçauroit empescher. Ainsi en est il des pierreries ou fragments (1) que les medecins ordonnent à manger aux malades pour restaurer et conforter le cœur, le cerveau et les esprits.

Lisset peut bien dire que nous en abuzons, en baillant du voirre broyé pour lesdites pierres. Asseure toy que autant vaut l'un que l'autre, et autant rend de faculté en l'estomac l'un que l'autre. Si tu cognoyssoys que c'est ces pierres, tu jugeroys que autant servent elles que les metaux, et non plus, car elles sont aussi difficiles à transmuer et sanguifier que l'or ou l'argent, car la parfection de la pierre est en sa dureté, et plus elle est dure, et plus lucide et transparante elle est, et aussi plus rebelle à cuyre et digerer à un estomac debille à qui communement les medecins les ordonnent, et moins se peut sanguifier, et ne peut servir en l'estomac que d'empesche, à cause de sa pesanteur et frigidité, rendant l'estomac inutile de son action au lieu de le restaurer et conforter.

Je te voudroys demander si un bon chappon bien cuit et pressé, le suc ne restaureroit pas mieux qu'une pierre bien dure, fust elle la plus precieuse de ce monde ? Penses tu restaurer et conforter les corps des choses dures et indigestibles ? Penses tu que nature puisse alterer une pierre et un metal ? Tu t'abuzes et abuzes les povres malades à qui tu les ordonnes ; car toutes choses que nature peut alterer, elle en ha fait son proufit ; et ce qu'elle ne peut alterer, l'altere, la convaint et endommage, luy faisant grand mal, la rendant tant debille que le patient ne peut quasi aspirer ; et les causes sont ces choses estranges, abuzives et mal inventées. Il faudroit beaucoup manger de pierres pour faire et engendrer une once de sang ; aussi en faudroit-il beaucoup manger pour consommer une once d'humidité, si l'intention du medecin estoit telle, et toutefoys il en ordonne bien peu ; parquoy je dis que c'est un des premiers abuz de medecine.

Tu chercheras autre nourrissement pour restaurer que pierres, car les pierres ne restaurent que exterieurement, comme quand elles sont belles, bien orientalles, bien colorées, bien lucides et transparantes ; et pour leur beauté confortent la veue, l'esprit à celuy à qui elles sont, mesmes quand elles sont de grand pris et bien parfaites.

Les pierres sont engendrées par congelation, les metaux par

(1) *Les cinq fragments precieux*, c'est à dire : le saphir, l'hyacinthe, la cornaline, le grenat et l'émeraude, ont été introduits dans la thérapeutique par le médecin arabe Mésué, inventeur de l'*electuarium de gemmis*. Ils ont figuré dans les pharmacopées usqu'au XIXe siècle.

desiccation (1). Il faut long temps avant qu'elles soyent en leur parfaiction : plusieurs disent qu'elles sont creées dès le commencement du monde. Tant plus dures sont elles, et plus de temps faut pour attirer leurs vertus à nostre povre estomac debille, qui n'a la puissance de digerer un coulis ou bouillon qui est presque digeré à force de cuyre : et voyla les belles ordonnances de noz medecins !

Tu me diras : « Galien, Hyppocrates, Avicenne l'ont escrit ». Je te respons qu'ilz ont bien escrit d'autres choses qui ne servent de rien non plus que cela, et ont bien failly en plusieurs choses ; tu ne te devois pas tant fier à eux que tu n'en fisses quelque experience.

Prens quelques pierres que tu voudras, et les faits distiller ou brusler, ou en tires les quatre elements, et tu verras quelle peine tu y auras et combien tu en tireras. Il faudroit beaucoup de saphirs, rubis, jacinthes, esmeraudes et autres, pour tirer une once d'huylle et pour tirer demie once de sel. Je ne voudroys pas estre obligé de rendre une once d'huylle de ces pierres pour cent escus sol (2). Regarde quel abus voyla aux medecins qui n'en ordonnent que demie drachme ou une drachme ! Autant rendent elles de vertu dans l'estomac, comme elles te rendent d'odeur et saveur sus la langue, et les broye tant subtilles que tu voudras ; d'autant plus je m'esbais des docteurs qui en ont escrit sans les avoir esperimentées.

Je me ris encores mieux des medecins qui les ordonnent en onguent (3) comme le corail et autres, appliquez sus l'estomac et veulent qu'ilz entrent par les porres, abiués (4) d'huylle ou gresse, une chose dure et pesante que jamais ne laisse sa vertu à cause de sa grande dureté pour chose que l'on luy face, et encor qu'il est ablué de gresse ou huylle qui est bastante (5) de l'empescher s'il estoit prest à rendre sa vertu ; et tu veux qu'il entre par les porres subtillement ? Tu as bel attendre.

Je m'esbais que tu n'as mieux experimenté les abuz qui ont tant regnez et regnent encores. Lisset se peut bien moquer des apotiquaires qui appliquent les retentifz sus le ventre pour restraindre (6) le fleux (7) ; et les medecins ordonnent les pierres sus l'estomac, qui n'ont nulle aspirité, odeur, saveur ny force. Si les y ordonnent ilz pour restraindre et conforter ; et qui est plus ignorant, est ce pas le medecin, et plus imperis ?

(1) Id. 2, [illegible].
(2) [illegible] au soleil. Voir page [illegible], note [illegible].
(3) Id. 1, [illegible].
(4) [illegible], lavés.
(5) [illegible].
(6) Id. [illegible], restraindre.
(7) Id. [illegible].

Tu me diras : « Tu parles contre le proufit de la pharmatie » ; et je te dis que je suys amy de verité, et que j'ayme mieux que cet abuz soit osté qui encherit grandement les compositions où entrent ces belles pierres precieuses, tant pour les povres que pour les riches, qui ne servent que d'empesche, et que les proufits ne soyent pas si grands, à fin que le peuple ne soit tant abuzé, car aujourd'huy noz medecins ordonnent fort de ces belles compositions pierreuses ou restaurants, qui sont cuits au bain marie, composés d'un vieux chappon de dix ou huict ans, dur, aride et gouteux, qui meurt de vieillesse, ethic, sans chair ny suc ; et iceux noz medecins font chercher pour restaurer les corps debilles et destituez de nature ; et le chappon, qui est destitué de nature et qui n'a nul nourrissement ny chaleur naturelle, peu bien restaurer un malade debille et destitué de chaleur naturelle. Nonobstant, si en faut il avoir, et ne veulent point des jeunes, tendres, gras et chauds, ayans bon suc et bon nourrissement : ceux là ne valent rien à restaurer, mais bien les vieux ethiques, durs comme pierres.

Je cuide que l'on cherche tous les moyens d'abreger les heures aux malades ; j'en fais juges tous les triants qui disent : « Jeune chair et vieux poisson (1) ». Je ne sçay où ilz ont trouvé ces resveries. Un homme, qui n'auroit jamais estudié en medecine et ne sçauroit rien de la qualité des choses, jugeroit qu'un bon jeune chappon, gras et tendre, vaut trop mieux qu'un vieux, sec et maigre, dur et gouteux, et que le jeune ha plus de substance que le vieux. Ilz me diront que le vieux est plus chaud que le jeune, ce qui est faux, car toute chose près de sa nativité ha plus de chaleur que la chose vieille et loing de sa nativité. Regardes le par toy mesme, si tu as tant de chaleur que quand tu estoys jeune. Si tu veux dire ouy, tu rendras les hommes immortelz par vieillesse, ce que tu ne sauroys faire, car tout homme et tous animaulx ont toute leur chaleur à leur naissance, et va tousjours diminuant jusques à la fin, et en diminuant nous fait changer de couleur tous les jours, nous transmuans à mesure qu'elle se pert, à sçavoir : là où nous estions rouges, nous fait venir blesmes (2) ; la barbe que nous avions rousse ou noire, la fait venir blanche ; là où nous estions forts et roydes, nous fait demeurer flacs et debilles, ne pouvans plus tendre noz nerfz, n'ayant plus de suc ny d'humidité radicalle, destituez de chair, estans presque éthics ; et la cause est que nous n'avons plus ceste chaleur qui nous faisoit avoir nourrissement de toutes choses

(1) « Il n'est que jeune chair et vieil poisson. » lit on dans le *Tresor de sentences dorées* par Gabriel MEURIER. Paris, Nicolas Bonfons, 15[illegible]2, p. [illegible]

(2) Ed. 1 et 2, *blesues*.

Ainsi est il de tous autres animaux. Parquoy, si tu me veux croyre, tu n'useras plus de vieux animaux pour restaurer les corps vieux et debilles, et ne prendras plus ce qui ha besoing d'estre restauré, pour restaurer les destituez et debilles.

Il me souvient avoir ouy dire à un medecin que le vin vieux estoit plus chauld que le nouveau, et je luy demanday où le vin prent sa chaleur. Il me dit : « En la tine ou vaisseau où l'on le fait ». Et je luy respondy qu'il avoit sa chaleur avant que y estre mis, et nous acordasmes à cela. Puis je luy demanday où prent le vin celle chaleur acquise que vous dites en enviellissant, veu qu'il est subtil et s'evapore tous les jours. Le povre homme ne me sceut donner autre raison sinon qu'il attiroit ; et je luy dis qu'il le falloit donc tenir au soleil, et non en la cave.

Il y ha des grandes sophisteries (1) entre ces medecins : ilz ont mis de toutes choses le char devant les bœufs ; mais aujourdhuy ne peuvent plus faire croyre leurs abuz et ignorance, dire que le vin vieux est plus chauld et plus fumeux, ayant plus d'asperité et force que le vin nouveau. Je t'en voys donner vraye experience : Prens un barraut (2) ou mesure de vin vieux, le meilleur que tu pourras trouver, et semblable mesure de vin nouveau qui soit bon et purifié, et les fais distiller par une serpentine (3) avant ses revolutions, et tu trouveras que le vin nouveau te rendra plus d'eau ardant (4) que le vin vieux d'un bon tiers ; et à cela tu congnoistras que le vin nouveau ha plus de chaleur et asperité que le vin vieux, contre le dire de tous les vieux resveurs. Je ne dis pas qu'un vin vieux ne soit plus proufitable au corps et plus temperé que le nouveau, car il ne penetre le cerveau comme fait le nouveau ; mais pour dire qu'il soit plus chaud, il n'en est rien.

Regarde l'ignorance des medecins et leurs bonnes experiences, qui cherchent les choses froides, arides, sans nourrissement, comme pierres dures, chappons vieux et ethiques pour faire restaurans pour les corps debilles et destituez de chaleur naturelle ; et sont ordonnez de si bon goust lesdits restaurans, qu'un homme bien sain et alegre aymeroit mieux ne jamais manger que prendre de ces beaux restaurans aborrissant (5) à nature, à cause de leur mauvais goust. Regarde comme les malades debilles et desgoutez en peuvent estre restaurez ; car il faut que ce qui restaure soit plaisant et alaigre à nature.

Encores ont-ilz trouvé une autre manière de restaurer, fort

(1) Sophisteries = emploi du sophisme.
(2) Barraut, baril.
(3) Serpentine, serpentin.
(4) [illegible]
(5) Aborrissant, abhorrant.

abuzive, que nostre maistre Lisset approuve très bonne, c'est qu'ilz font distiller la chair d'un chappon, perdrix, cailles ou autres, en eau, puis ilz y mettent de succre et canelle, pour faire boire ladite eau à leurs malades, pensans leur donner telle substance que s'ilz avoyent fait manger lesdites chairs à leurs malades, qui est bien au contraire, car il ne distillera que l'eau pure, comme je t'ay jà baillé l'experience de l'eau sallée, et n'aura nulle odeur ou saveur, sinon de la chair qui bruslera au cul de l'alambic, qui fera que l'eau sentira l'alambic et le bruslé, et rien autre ; et le bon et substantiel demeurera et ne montera point; et le medecin fera boire de ceste eau à son malade pensant le restaurer, qui ne vaut non plus que eau de puits, et n'ha odeur que d'eau et de feu.

Expérience : Prens un chappon jeune et non vieux, et une perdrix, ou autre que tu voudras, et le faits bien cuyre, et tu trouveras en la decoction ou bouillon une grande odeur si tu l'odores, et une grande saveur si tu le goustes, tellement que tu jugeras que cela est bastant (1) pour restaurer. Faits le distiller, puis prens de l'eau et en goustes, et tu la trouveras insipide, sans goust ny odeur que du bruslé comme j'ay jà dit ; lors tu jugeras que ton restaurant n'est bon, et ne peut rendre bon suc au corps debille à qui tu l'ordonnes pour faire bon sang, pour restaurer ny fortifier les esprits de nature.

Je ne veux pas dire que le sucre et canelle, quand ilz y en ordonnent, n'y serve plus que toutes les chairs distillées qu'ils y sçauroient mettre, car il vaudroit mieux l'odeur des potages desdites chairs que l'eau qui en sort, et vaudroit mieux eaux de fonteine que icelles eaux ayans mauvaise odeur. Et voyla les restaurans de noz ignorans medecins !

Si tu veux faire un bon restaurant, facille à distribuer et transmuer par tout le corps, faits cuire chappons, poulles, jeunes, non vieux, et autres que tu voudras, puis le presse fort bien dans une presse, tant que les os rendent leurs moëlles, puis en fais une gelée bien claire et de bon goust, et tu auras toute la substance de la chair, sans distiller ; et si y adjousteras tel medicament que tu voudras dont tu auras la substance, et n'empescheras l'estomac de ton patient, ains le restaureras sans aborrition (2), comme font les autres restaurans susdits aborrissans (3) aux sains et alaigres, mais le prendra plaisamment, et ne luy coustera que d'avaller, et aura la substance et vertu de tout ce que tu y auras mis, comme j'ay dit.

(1) *Bastant*, suffisant.
(2) *Aborrition*, aversion, dégoût.
(3) *Aborrissans*, repugnants

Maistre Lisset recite l'argument qu'il fit à l'apotiquaire qui disoit que le rhubarbe attiroit du cerveau, et Lisset luy demanda, à sçavoir si les drogues qui ont vertu d'attirer du cerveau doivent estre legeres ou pesantes ? L'apotiquaire luy respond qu'elles doivent estre legeres. Et Lisset luy dit pourquoy il prenoit le rhubarbe, veu que le bon rhubarbe se doit eslire le plus pesant. Je respond icy à nostre maistre Lisset que l'apotiquaire luy avoit mieux respondu que ledit Lisset ne luy avoit demandé, car, s'il n'est la plus grande beste du monde, pour attirer du cerveau, en toutes les compositions il y ha du rhubarbe ; et si le rhubarbe est de substance pesante, si est il de vertu subtille ; et s'il n'estoit de vertu subtille, il ne purgeroit pas la colere. L'aloès est bien de substance pesante, si attire il du cerveau mesme, et en usons en toutes noz pillulles. Voyla un bel argument pour escrire et faire imprimer !

Il dit bien vray que nature guerit les maladies, car ce ne sont pas les medecins, pourcequ'ilz ne congnoissent les maladies, nature, ny les medicaments. N'est-ce pas bien congneu la vertu et faculté des medicaments, qu'ilz ont tenuz, eux et les chirurgiens, l'argent vif ou mercure froid au quart degré, qui est au contraire ? Il est bien froid actuellement, mais chaud potentiellement, et n'y ha metal que luy qui soit subtil et qui entre dans les porres, de tant qu'il y en ha.

Je suis esbais que les medecins et chirurgiens n'y ont prins garde, mesme l'experience le leur ha tousjours monstré devant leurs yeux. Y ha il medecin ny chirurgien qui sceust inflammer le foye et l'estomac par unguent qu'il sache faire à un verollé, luy donner mal de gorge sans argent vif ? Ny moins qu'il puisse guerir ceste maladie qui est une lepre froide sans argent vif, qui est le principal medicament et celuy qui fait plus d'action en celle maladie, qui comme par sa grande chaleur fait ulcerer la gorge, les levres, les gencives, fait bransler les dents comme un clavier d'orgues. Et s'il estoit froid, feroit il toutes ces actions ? Donneroit il telles inflammations ? Causeroit il faire suer ? Tu me diras : « Ce n'est pas luy seul qui enflamme et donne mal de gorge ».

Je te voys conter une experience veritable d'un jeune homme qui une foys vint à moy et me pria luy donner secours à certaine maladie : c'estoit qu'il avoit force morpions, et ne pouvoit durer (1). Je luy fis un petit liniment où je mis une once de pomade qui est fait de gresse de chevreaux, de pommes et d'eau rose, et tout cela est froid ; je y mis une dragme d'argent vif, et,

(1) *Durer*, supporter, rester, vivre avec

le tout incorporé, luy en fis frotter les genitoires. Cest unguent luy donna telle chaleur et inflammation que le povre homme cuida brusler toute la nuict, et, le matin, tira toute la peau de ses genitoyres comme une bourse, si bien l'argent vif l'avoit buslé. Tu ne sçauroys dire que ce fust autre que l'argent vif, car tout le reste estoit froid. Et si tu penses que je soye menteur, esprouve la recepte sus toy ; et s'il ne t'en pren ainsi, je payeray ce que tu voudras, car je suis asseuré de mon experience. Je luy chassay fort bien les morpions, aussi il ne s'en mescontenta pas.

Nonobstant, les medecins et chirurgiens le tiennent pour froid et en usent à refroidir. Ilz s'abuzent bien, car d'autant que tu penses qu'il soit froid, il est chaud et, qui pis est, ne meurt jamais en quelque lieu où il soit appliqué, fust il mis au feu, car le feu n'ha nulle puissance sur luy que de le chasser, car il est si subtil que, incontinent qu'il sent le feu, il s'en va en fumée ; mais il ne diminue en rien, et rien ne s'en perd, sinon que l'on y mesle du soulphre pour en faire du cynabre, ou bien que tu le voullusses sublimer ; mais encore baille moy du cynabre et sublimé, et j'en tireray d'argent vif, non pas tout ; et ne faut plus que tu soys ignorant de dire qu'il est froid ; car il est chauld sans difficulté.

Tu me diras que les autheurs l'ont escrit froid, disans que les choses graves et pesantes de leur substance sont froides, et les legieres lucides et transparantes, en leur substance sont chaudes. Si tu as bien leu Mesué, tu trouveras qu'il ne faut avoir esgard à la pesanteur ny à la legereté ; c'est qu'il est ainsi et n'en sçaurois donner raison.

Regarde, les herbes qui sont les plus froides (comme le jusquiame) croissent en lieux les plus chauds (1) et se y nourrissent ; les chaudes et seiches, en l'eau, comme les cressons ; puis il y en croist des froides et seiches, comme les capillaires ; parquoy tu ne sauroys juger qui est la cause, sinon que Dieu ha donné ces (2) vertus si ocultement que l'homme ne les peut comprendre. Et pour sçavoir quelle vertu elles ont, il les faut experimenter par experience.

J'approuve le camphre chaud, ce qu'il est, encores que les medecins et chirurgiens l'ordonnent pour refroidir contre tous leurs autheurs. Premierement il est fort légier, lucide, transparant et de forte odeur, tellement que son odeur esmeut le cerveau. Il est de substance subtille ; les choses froides ne sont point subtiles, et leur odeur ne penetre le cerveau. Davantage il ha

(1) Ed. 1, *le plus chaud.*
(2) Ed. 1 et 2, *ses.*

convenance avec le feu, et brusle mieux que huylle ou gommes. S'il estoit froid, il repugneroit au feu son contraire ; mais, au contraire, le feu s'i prent si tost qu'il le touche. S'il estoit froid comme le salpestre, il brusleroit avec bruit et repugneroit ; mais il brusle lentement sans mener aucun vent, et l'eau ne l'en peut garder, car il brusle en l'eau. Davantage, quand il est meslé avec la poudre à canon où il y ha du salpestre, il fait la poudre fort violente, à cause du froid et du chaud qui est le salpestre et le camphre ; et s'il estoient tous deux froids, ilz seroyent longs à brusler, car le soulphre est long à brusler et n'auroit pas tant de vigueur, force ny violence ; parquoy j'aprouve le camphre chaud par toutes ces (1) raisons. Et quand à l'experience, je ne vis onques refroidir inflammation par camphre ; et n'estoit les autres medicaments froids que les medecins et chirurgiens ordonnent pour accompagner le camphre, jamais il ne refroidiroit les parties enflammées, mais au contraire, reschauferoit au lieu de refroidir ; et si tu en veux autre experience, esprouve le seul, et tu trouveras qu'il est chaud.

Nostre maistre Lisset dit que les sandaux (2) sont chauds à cause de leur odeur violente, et dit que icelle odeur leur est baillée par les apotiquaires. Veritablement il ha bien parlé, et à son honneur, et ha beaucoup veu de sandaux. Il n'y ha si petit apprentif en la pharmatie, qui ne juge que c'est un ignorant du tout, car il ne seroit possible de bailler odeur à une piece de boys comme il dit, qui ne coustast à l'apotiquaire plus de deux escus sans le temps perdu, et le sandal blanc et citrin ne couste que huit solz la livre. Ne seroit il pas bien de loysir qui s'y amuseroit ? Gaigneroit il pas bien sa vie ? Encor n'est il possible de le faire.

Il dit aussi que les apotiquaires font tremper de bons girofles pour donner odeur aux vieux. Ne seroit il (3) pas bien de loysir aussi, l'apotiquaire qui s'amuseroit à bouillir une livre de girofles bons pour donner odeur à une livre de vieux et pourris ? Maistre Lisset ne sçait pas et n'a pas experimenté que les girofles bouillis ou trempez en eau ne valent rien, et fussent ilz les meilleurs du monde avant bouillir ou tremper, car ilz ne se peuvent si bien desseicher qu'ilz ne donnent (4) bien à congnoistre qu'ilz ont esté moillez (5), car ilz regrignent (6) ou regrillent (7) comme un cuyr, et là où ilz doivent estre gros, charnuz et secs, ilz se monstrent comme cuyr brulé tous entortillez ; et n'y ha homme

(1) Id. [illegible]
(2) [illegible]
(3) Il manque dans les éditions [illegible]
(4) Id. [illegible]
(5) Id. [illegible]
(6) [illegible], ils se [illegible]
(7) [illegible], ils se [illegible]

qui en sceust vendre ne qui en voulust achetter, car ilz sont difformes.

Je croy que celuy qui luy ha donné à entendre ces belles folies, se moquoit de luy; et c'est bien moquerie, dire que l'on peut bailler odeur au boys; mais s'il eust dit que ordonner du boys en onguent ne sert de rien, non plus que des pierres, il eust dit vérité, et ne se fust pas monstré asne comme il est, et les autres qui l'ordonnent; car le boys n'est pas si subtil, tant soit il pulvérisé, qu'il puisse penetrer par les porres, et est difficile que nature le puisse tant eschauffer qu'elle en sceust tirer la vertu, à cause de sa dureté et siccité, joint qu'ilz l'ordonnent avec huylles et gresses, qui le garderoit rendre les facultez s'il estoit prest à la rendre. Mais sans huylle ny gresse le boys ne sert de rien, appliqué exterieurement, si non à eschauffer et faire des couleurs, comme bresil, sandal et autres. Et voyla des belles ignorances des medecins de maintenant, qui usent du boys et pierres sus les estomacs, pensant faire entrer la vertu desdites choses par les porres.

Je ne dis pas que si tu mets du boys en décoction, et la faire prendre par la bouche, ou en fomenter quelque partie où tu la voudrois appliquer bien chaude, que la décoction ne soit bonne et qu'elle ne tienne quelque peu de la vertu du boys; mais si tu en sçavoys tirer l'huylle parfait, tu en feroys de belles opérations : sa substance dure ne t'y empescheroit, et entreroit par les porres, à cause de sa subtilité, et seroit sans abuzer et tromper les malades, comme font les medecins.

Je trouve une grande sottise aux medecins, ordonner torrefier le rhubarbe, mirabolans et autres, voyans qu'ilz sont si secs ; car le rhubarbe, s'il n'est sec, tombera en putrefaction incontinent et ne se pourra garder, ny les autres ; et pour les garder, faut qu'il soit sec ; et les medecins les font deseicher davantage de peur de faillir, pource qu'ilz ont en leurs autheurs qui ont escrit du rhubarbe et mirabolans qui croissent en leur païs et les ont tous recens : aussi les ordonnent ilz seicher, pource qu'ilz ont trop d'humidité, estans verds ou recens ; et nous n'en avons point que de secs, car l'on ne les sçauroit apporter recens, et noz medecins de par deça les ordonnent seicher, qui est une grande follie, car incontinent les font rehumecter en la mesme decoction en quoy ilz les font user. S'ilz les faisoient prendre secs, je diroys qu'ilz auroyent intention de imbiber quelque humeur dans l'estomac, ou restraindre plus amplement ; mais font torrifier le rhubarbe et autres, et quant et quant (1) avec une décoction

(1) *Quand et quand*, en même temps.

en font faire un potus (1). Et de quoy ha servy le torrefier? Car, estant en la decoction, se renfle comme devant et mieux.

Si tu me dis : « Je le fais seicher pour luy oster sa subtilité », je te responds que quand elle seroît à demy bruslée, elle n'en perdroit rien, et n'est que follie torrefier le rhubarbe, mirabolans et autres, pour faire prendre en potus avec eau ou decoction. Mais c'est une vieille coustume entre les medecins, qui n'oseroient avoir ordonné du rhubarbe et mirabolans à un flux de ventre, s'ilz ne les ordonnent torrefiez ; autrement, seroient appellez bestes et auroyent grandement failli.

Maistre Lisset nous ha grandement chargez de sophistication, mesmes en celuy de l'ambre gris, disant que nous l'adulterons et augmentons de certaines drogues, ce que n'est vray ; mais il n'ha pas dit que c'est que ambre, et luy est à pardonner, à luy et aux autres, car ilz ne sçavent que c'est.

Je m'esbais comme noz médecins n'ont mieux estudié pour congnoistre les grans abuz, et iceux repudier, corriger et chasser, pour ne abuzer le peuple; et ilz l'ont par leur ignorance laissé regner et pulluler depuis je ne sçay combien de temps, sans l'avoir congnu. C'est la plus belle sophistication et la plus chere qui soit en nostre pharmatie. Je n'ay point leu ny peu sçavoir à la verité que c'est que ambre, sinon sophistication, comme je diray.

L'un dit que c'est le sperme de la baleine, que la mer gette sus le rivage, et puis est engloty et mangé de certains renards marins, puis est prinse la fiente des dits regnards, et dit on que cela est le vray ambre. Et en y ha de deux sortes, à sçavoir : celuy qui est failli par le sophisticateur, qui est mol comme savon noir, et on dit celuy estre qui n'a passé par le ventre du regnard ; et l'autre, qui est dur, est celuy qui ha passé par le ventre du regnard. Voyla de belles balivernes, et t'y fie si tu veux.

Les autres ont dit que c'est l'espume de mer, que par force de flotter contre quelque rocher s'est (2) engendré et endurcy en un germe, que autres disent estre vray ambre gris, ce qui est faux.

Les autres ont dit que c'est la fiente d'un certain poisson que la mer gette sur le sablon, qui est amassé et apporté pour ambre gris.

Il me souvient avoir trouvé un bec d'un poisson en une pierre d'ambre, qui resembloit le bec d'un petit oyseau qui est frequent en ce pais, qui se nomme un gros bec, autrement ne se nomme,

(1) [illegible]
(2) [illegible]

et celuy qui avoit vendu l'ambre, soustenoit que c'estoit le bec d'un poisson que l'autre poisson avoit mangé.

Or devinez que c'est et lequel est de ces troys, et si tu ne le sçais, je t'en voys dire mon opinion : c'est une belle misture et sophistication qui nous est envoyée par les Turcs et Arabes, qui la nous font payer plus que l'or et s'en moquent, et noz medecins qui n'ont eu le sens et entendement de sçavoir que c'est, nous contraignent achetter ce bel abus à grand coust, pour en conforter et restaurer leurs malades, qui possible est contraire, et ainsi en abuzent les povres gens, avec grands coustanges (1).

Maistre Lisset s'est fort bien ingéré de nous vouloir parler des choses rares que nous ne pouvons avoir ny recouvrer qu'à grand frais et peines, comme la vraye terre sigillée, le *balsamon*, le myrrhe, le *rheon*, l'*amomon*, et le vray *cinamomon* (2), et tant d'autres (3). Il est trop venu tard pour nous enseigner cela et autres choses, car feu monsieur Symphorien Champier nous en ha desbendez les yeux, il y ha passé vingt cinq ans, par son livre intitulé : *le Miroir des Apotiquaires* (4), et Lisset le nous veut ramenter (5), et pense que nous l'ayons oblié. Celuy ne nous ha injurié comme Lisset, ains remonstré affablement : aussi avoit il plus de sens, d'esprit et sçavoir que Lisset. Il l'ha monstré par ses escritures (6), car il ne nous accuse estre les inventeurs d'abuz et n'en dit rien aussi.

Qui est ce qui nous ha aprins à abuzer (si abuz il y ha) ? N'est ce pas les medecins ? S'ilz parlent contre nous, ilz parlent contre eux, car c'est eux qui sont les autheurs : regarde nos vieux antidotes (7), et tu verras la manière comme nous avons esté enseignez et aprins ; puis se pensent bien excuser, disans que c'est nous qui faisons les abuz qu'ilz nous ont aprins.

Maistre Lisset dit que les herbes silvestres, qui croissent sans cultiver, sont de plus grand vertu que celles qui sont cultivées, ce qui est faux ; et si tu n'es asne, tu trouveras que les chardons qui sont viandes d'asnes, cultivez sont plus savoureux, plus grands en herbe, racine et semence, et plus plaisans à manger que ceux qui croissent par les montaignes, et champestres non cultivez ; semblablement si tu regarde les herbes et plantes comme

(1) *Coustange*, coût, frais, dépens.
(2) Ed. 1 et 2, *sinamomon*.
(3) Voir Lisset Benancio, nouvelle édition, p. 75 à 79.
(4) *Le Myrouel des Appothiquaires et Pharmacopoles*, par Symphorien Champier, a paru pour la première fois à Lyon à la fin de 1532 ou au commencement de 1533. Dans la nouvelle édition que j'en ai publiée (Paris, H. Welter, 1895), les passages concernant le baume, la myrrhe, etc., occupent les pages 27 à 31.
(5) *Ramenter*, rappeler.
(6) Ed. 1 et 2, *ces*.
(7) *Antidotes* est mis ici pour *antidotaires*. Comme je l'ai dit dans ma *Notice sur la vie et les œuvres de Lespleigney* (p. 10, note 1), jusqu'à la fin du XVe siècle les apothicaires n'ont eu entre les mains que des manuels (*antidotaires*) écrits par des medecins.

les especes d'antibes (1) et autres, si l'agriculture ne leur donne double saveur, double corps, et au lieu d'estre seiches et arides sont douces et amiables. Et si tu veux dire qu'elles n'ayent double vertu, je te dis que pour le moins elles en ont plus que celles qui croissent sans cultiver. Et si tu veux sçavoir l'expérience, regarde un arbre ou fructice (2) qui n'ait point esté enté, et un de mesme fruict qui ait (3) esté enté, et taste des deux fruicts, et tu verras lequel est le meilleur, et lequel ha plus attiré de la vertu aërée.

Autre : prens des raisins, des lambrucs (4) qui croissent sans cultiver, et de ceux de vigne qui est cultivée, et en faits du vin, et gouste dudit vin, et tu trouveras que celuy qui est fait sans cultiver, ne sent que l'eau et l'acerbe; et celuy qui est cultivé, est de bon goust et plus chaud deux foys que celuy de lambrucs; parquoy tu peux juger que le vin de sa nature est chaud, et ne perd sa chaleur pour l'agriculture, ains l'augmente de la moytié. Par ce moyen je conclu que toutes choses cultivées croissent en corps et vertu de moytié plus que les champestres et non cultivées, et sont plus odorantes vertes et seiches.

Quelle erreur trouve Lisset à l'apotiquaire prendre les herbes seiches au lieu des vertes? Les medecins pensent ilz qu'une herbe prinse en son temps bien desechée soit moindre qu'une verte et recente? Je dis que la seiche ne perd rien de sa vertu pour estre seichée; elle ne perd que l'eau terrestre de quoy elle ha esté nourrie en la terre; mais de son eau elementaire elle n'en perd rien, mesme que si je vouloys avoir la vraye eau, moy et tous les bons distillateurs, il la faudroit faire seicher ou prendre de la seiche.

Autre, si tu en veux savoir l'experience, prens une pougnée (5) d'herbe seiche de laquelle que tu voudras, et une pougnée de verte, et les faits bouillir à part, et autant l'une que l'autre, puis prens la decoction des deux, et en taste, et l'odore, et tu trouveras que la decoction de toute herbe qui est seiche est plus odorante et plus forte que celle de la verte; parquoy tu jugeras que l'herbe seiche ne perd rien de sa vertu pour estre seichée.

Si nous voulons avoir l'huylle ou autre element d'une herbe par distillation, la nous faut faire seicher. Je ne dis pas qu'il ne se puisse faire sans seicher; mais le meilleur est qu'elle soit seiche.

Or je voudroys demander aux medecins : « Qui fait la plus grand

(1) [illegible] *Antibe* ou mieux *entibe*, endive, [illegible]
(2) [illegible], du latin [illegible], arbrisseau.
(3) [illegible]
(4) [illegible] vigne sauvage.
(5) [illegible]

faute en autonne ou yver, le medecin qui ordonne l'herbe verte ou l'apotiquaire qui luy en baille de seiche? » Je dis que le medecin erre grandement d'ordonner l'herbe verte hors son temps, car l'herbe cueillie en son temps qui est avril et may, que la vertu est aux caules (1) ou tiges et fueilles, ha plus de vertu seiche que n'a la recente quand la vertu est en la fleur ou semence, ou quand la vertu est retournée en la racine, qui est en autonne ou en yver.

Tu ne peux avoir la vertu des herbes aux fueilles si elle est en la racine ; aussi tu ne la peux avoir en la racine quand elle est aux fueilles, et au semblable tu ne la peux avoir en la fleur si elle est en la semence, aussi en la semence si elle est en la fleur.

Chacune chose ha son temps, et doit estre cueillie et amassée en son temps si tu ne veux grandement errer; parquoy je dis que l'apotiquaire qui diligemment amasse et se fournit d'herbes, racines, fleurs et semences en leurs temps, et les fait seicher pour en servir en l'ordonnance du medecin seiches, fait beaucoup mieux que les bailler vertes, encor que le medecin l'ordonne hors du temps des fueilles, comme en autonne ou en yver, encor que l'on les puisse trouver, car noz medecins en temps d'yver ou autonne font chercher les herbes recentes qui ont passé leur temps, et laissent les seiches qui ont esté prinses et amassées au temps de leur vertu, qui en vaut mieux une pougnée qu'un plein sac des recentes de ce temps là, et sont encores en ceste ignorance.

Maistre Lisset (2) est fort empesché savoir que c'est que le turbith que nous usons aujourdhuy en la pharmatie. Pour te dire que c'est, ce n'est le *taptia* (3) que tu dis, qui se trouve en la Romaigne; c'est l'*esula major* (4) qui se trouve au royaume de Naples et en autres lieux, et nous est apportée des Venitiens et autres nations fort chere. Je te monstreray d'*esula major* aussi belle, charneuse et laticineuse comme celle qui nous est apportée des Néapolitains, qu'ilz appellent turbith.

J'ay expérimenté l'*esula major* (5) de ce païs, que j'ay trouvée plus laxative sans errosion que n'est celle qui nous est apportée pour turbith, et aussi belle et si laticineuse, car la gomme que tu voys aux deux bouts n'est autre que le laict qui sort quand tu la coupes fresche, qui se seiche là, et par les fantes quand tu la

(1) *Caule*, du latin *caulis*, tige.
(2) Voir LISSET BENANCIO, p. 47 et 48.
(3) *Taptia*, *Thapsia garganica* L.
(4) L'*esula major* a été identifié avec l'*Euphorbia palustris* L.
(5) Ed. 1 et 2, *escula*.

fans fresche comme j'ay dit, et t'assure qu'elle n'est point si maligne ny si venimeuse que celle qui est apportée pour turbith.

Je me tairay de parler de l'election des drogues, aussi de leurs vertus, car je n'ay délibéré respondre que contre les abuz et ignorances des medecins telz que maistre Lisset; car j'espere avec le temps escrire des médicaments, ensemble de la distillation plus amplement (1). Encor que Lisset dise que les apotiquaires ne sont ancunement grammairiens et ne sauroient estudier, parquoy la medecine est en grand danger, je trouveray apotiquaires qui parleront aussi seurement de la medecine en françoys que beaucoup de medecins ne sauroient respondre en latin.

Il est plus facile estudier chacun en sa langue que d'emprunter les langages des estranges (2) pour estudier. Galien ha escrit en sa langue et n'ha pas emprunté le langage d'une autre region pour faire ses (3) livres; aussi Hippocrates, Avicenne, chacun ha escrit et estudié en sa langue. Les apotiquaires de France peuvent estudier en françoys sans aller emprunter les langues latines, ny celles des alemans; car tout ce qui concerne la pharmatie est traduit en françoys; parquoy ilz se peuvent faire savans sans estre latins ny grammairiens, contre le dire de maistre Lisset, et mieux que les medecins, car leurs livres (4) sont en grec et latin fort elegans, et la moytié des medecins n'entendent grec ny guere latin; parquoy ilz ne savent qu'ilz estudient, et les povres malades sont en grand danger souz leurs mains, car ilz nous medecinent à la mode des grecs et arabes et des drogues des grecs et arabes, et nous ne sommes grecs ny arabes, et moins de leur complexion, ny nez ny nourris en leur climat qui est tout contraire au nostre, car leur païs et climat est plus chaud deux foys que le nostre, et leurs médicaments plus forts et plus aguz et plus veneneux que les nostres. Nonobstant, noz medecins s'en servent à mediquer (5) noz corps; aussi nous mettent ilz en grand danger, qui est grand betise à eux qui pourroyent bien trouver des medicaments en France pour medeciner ceux de France, sans en aller cercher en ces païs maritimes qui sont du tout contraires à nous.

Mais ilz n'ont congnoissance ny intelligence aux medicamens non plus que bestes, et n'oseroyent entreprendre d'experimenter autre que ce qu'ilz ont leu en leurs livres; et pour ce qu'ilz vilipendent l'estat de pharmatie, je dys que jamais ne fut et ne sera bon medecin, s'il n'ha esté apotiquaire, et qu'il ayt frequenté

(1) Ce livre projeté n'a point paru.
(2) [illegible]
(3) [illegible]
(4) Les livres des medecins.
(5) Médiquer, soigner, traiter, droguer.

l'herbolage (1) et les drogues pour congnoistre la force, saveur, vertu et acrimonie, les avoir veu composer pour seurement en ordonner après, et ne faire comme celuy qui me demanda dernierement si j'avoys du sirop d'absinthe romain (2), et je luy dis que ouy. — Il me dit qu'il avoit plus de vertu à conforter l'estomac que l'absinthe pontic (3), et en va ordonner pour boire en l'eau bouillie et à la cueillier à une jeune damoyselle, sans regarder l'amertume qui est si grande que quand la jeune damoiselle en tasta, cuyda crever de vomir et rua (4) fiole, sirop et voirre par terre. Et si le medecin eust veu faire le sirop et en eust tasté, il se fust bien gardé d'en ordonner pour boire en eau, car il est trop plaisant ; et s'il se fust trouvé près de la damoyselle quand elle gousta du sirop, elle luy eust jetté par la teste. Ainsi font ilz des autres choses, pource qu'ilz ne virent jamais rien faire des compositions qu'ilz ordonnent, et ne sçavent si elles sont aigres ou doulces, vertes ou blanches.

Je ne dis pas qu'il n'y ayt des apotiquaires veaux et asnes, ne sachans rien de leur estat ; je n'escrits pas pour soustenir ceux là, mais plustot les voudroys vilipender et monstrer au doys (5) que de les soustenir ; car c'est grand conscience à un apotiquaire de se mesler de distribuer la medecine, et n'a la congnoyssance des medicaments, et plus grande conscience au medecin qui ordonne quand il ha congnoissance que l'apotiquaire est une beste.

Mais aujourdhuy les medecins yront plustot ordonner chez un apotiquaire ignorant que chez un sçavant, car l'ignorant luy levera le bonnet tant de foys qu'il parlera, fera grandes reverences, donnera présents, trouvera tout bon, ne contredira en rien, et deust le medecin tourner tout sans dessus dessouz; ce que ne fera un docte apotiquaire, car il ne peut endurer une chose mal faite devant ses yeux qu'il ne repugne. Aussi les medecins ne cherchent pas ceux là, et se garderont bien y aller s'ilz peuvent, mais plustot les detracteront pour pousser en avant leurs semblables. Aussi vous trouverez ces asnes d'apotiquaires plus riches que les sçavants, à cause de ce que j'ay dit et qu'ilz endurent tout, et mesmes de leurs serviteurs, car ilz n'oseroyent rien commander à leurs serviteurs, mais, au contraire, leurs serviteurs leurs commandent, et faut qu'ilz endurent pource qu'ilz ont peur d'estre appellez asnes par leurs serviteurs. Et

(1) *Herbolage*, les herbes, les simples, les plantes médicinales.
(2) Ce *sirop* était preparé d'après la formule de Mésué.
(3) L'*absinthe romaine* et la *pontique* sont une seule et même plante, l'*Artemisia pontica L.*
(4) *Rua*, jeta violemment.
(5) Ed. a, *aux doys*.

voylà pourquoy la medecine est mal faicte par ces veaux, car si un serviteur fait mal une composition, le maistre ne l'ose reprendre; car il ne scet pas. Voyla qui fait les serviteurs arrogans à cause qu'on endure d'eux qui ne sont que veaux, et les maistres veaux en sont cause.

Il seroit bon que l'estat fust juré (1), et que nul n'exerçast la pharmatie qu'il ne fust examiné, vieux et jeunes (2), car il y ha de grans asnes d'apotiquaires en France, et aussi en y ha il de savants.

Mais pour chasser ceste vermine qui fait tant de maux et qui deshonnore l'estat, seroit bien fait de leur faire faire un examen pour savoir s'ilz sont capables avant que se mesler d'administrer la medecine.

Mais qui les poursuyvra? Les médecins? Non, car ilz ont si grand peur que l'on ne les contreigne d'eux corriger les premiers et se graduer qu'ilz se garderont bien rien entreprendre contre les apotiquaires, ce qui seroit bien raisonnable, car il y ha tant de gens qui vivent de cest estat et n'en savent rien que c'est chose horrible. Aussi seroit il bien raisonnable que les medecins fussent passez docteurs avant que les laisser pratiquer, et leur faire faire approbation de leur estude, car le premier qui vient est medecin passé.

J'ay veu dans Lyon venir plusieurs qui se disoyent medecins, qui en leur vie n'avoyent ordonné recepte. Je te monstreray par les receptes qui sont escrites de leurs mains, qu'il n'y ha si petit apotiquaire (fust il apprentif) qui ne juge qu'ilz n'en avoyent jamais ordonné autant, et si avoyent grand bruit et gaignoyent force argent en abuzant le povre peuple; et voyla qui est la cause des grands abuz qui se font.

Et mesmes les chirurgiens qui se meslent de la pharmatie et medecine, qui est chose impossible, car le chirurgien ha tant à estudier en son estat, qu'il ne faut point qu'il en cherche d'autre. Avant qu'il fust sçavant medecin et sçavant chirurgien et apotiquaire, il luy faudroit trois aages; encor n'en pourroit il venir à bout et luy suffiroit bien sçavoir mediocrement la chirurgie.

Je voudroys trouver un chirurgien qui osast asseurer guerir une maladie et en donner raison, je l'estimeroys bien. Ilz diront bien qu'ilz la gueriront si autre accident n'y vient; mais de prevoir l'accident, pas rien. Quant tout est dit, c'est comme des

(1) Voir le *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIIIe siècle*, par Alfred Franklin, Paris, H. Welter, 1906, p. [illegible], art. Corporations.

(2) Voir l'*Histoire de la pharmacie à Lyon*, par J. Vidal, Lyon, 1892, p. [illegible] A Paris, le métier fut juré en [illegible].

medecins, ilz sçavent bien faire la mine et rien autre; pourveu qu'ilz soyent bien braves (1) de l'argent gaigné aux povres gens en les abuzant, c'est tout un ; aussi tout est à l'adventure.

J'ay veu un chirurgien assurer guerir une petite playe à la cheville du pied dans quatre jours, n'en faisant grand conte, et le patient mourut en six jours, et la cause de mort fut la douleur de l'ulcere qui causa la fièvre continue, et le veau ne luy sceut jamais lever la douleur, et s'il (2) estoit fort brave et bien velouté. Et tant d'autres que j'ay veu faire devant mes yeux!

Parquoy il suffiroit bien au medecin faire sa medecine, au chirurgien la chirurgie; encor en seroyent ils bien empeschez, sans comprendre (3) sus les autres estats; et seroit bien assez que chacun sceust donner raison de ce qu'il fait; mais leurs raisons sont tant minces, que les imperits aujourdhuy leur font grand honte.

J'ay veu dans Lyon un courdonnier et un cousturier qui n'avoyent (4) jamais estudié en medecine ny en chirurgie, se mesler de pratiquer et guerir les maladies que les medecins et chirurgiens avoyent desesperez et abandonnez. N'est ce pas une grande honte à eux? Et entreprennent l'un sus l'autre, et de tout ne sçavent rien, et ne sont certains de rien.

Parquoy il seroit bien meilleur laisser toutes autres faciendes (5) pour estudier en la medecine et chirurgie à fin de confondre tous ces (6) imperits, guerir les maladies et satisfaire si bien que les cousturiers et courdonniers n'emportassent l'honneur qu'ilz doyvent avoir, et ne se fascher si un plus savant et experimenté que eux y entreprenne, qui leur est grand honte, sans s'amuser à blasmer l'un l'autre par escrit, qui est une grande moquerie entre les sçavants et doctes.

Je pense bien que Lisset n'ha receu grand honneur d'avoir ainsi vilipendé et injurié les apotiquaires. Quant à moy, la response que je luy en fais, c'est pource qu'il blasme sans raison et ne dit vérité, car ce qu'il dit des sophistications n'est possible le faire, et donne faux à entendre au peuple ignare, cuydant mettre à néant l'art d'apotiquaire, ce qu'il ne sauroit faire, mais plustot l'honnorer et se deshonnorer soy mesmes entre les savants qui congnoissent bien que ce qu'il ha escrit est par envie et haine qu'il ha contre les apotiquaires.

J'ay protesté ne blasmer les doctes et savants, ny aussi je ne

(1) *Braves*, vêtus, parés avec soin.
(2) Ed. 2, *et si il*, c'est-à-dire, et pourtant il était..
(3) *Comprendre*, prendre, empiéter.
(4) Ed. 1, *n'avoit*.
(5) *Faciendes*, affaires, occupations.
(6) Ed. 1 et 2, *ses*.

veuz laisser blasmer l'estat et ceux de l'estat où Dieu m'a appellé. Je n'ay point escrit par envie que j'aye contre Lisset, car je ne le congnu jamais; mais plustot je douteroys que ce soit quelque medecin qui ha changé son nom pour nous blasmer en chargeant ceux d'Anjou et Poytou, craignant avoir la responce de ceux de Lyon.

Si est ce que j'ay congnu des apotiquaires de Tours, Anjou et Poytou, qui estoyent sçavants, et m'esbaïs comme ilz ont enduré ces injures sans luy respondre. Il ne faut pas qu'ils s'excusent d'avoir faute de matière, car il y ha tant d'abuz en la medecine que les medecins ont fait et font tous les jours, que, qui voudroit chercher en trouveroit pour amplir une rame de papier. Quant à moy, je m'en tais pour le present.

Il est temps que je face fin à ma responce, te laissant à penser (amy lecteur) si les medecins ont grand raison de blasmer les apotiquaires, après qu'ilz les ont introduits et enseignez à faire les choses de quoy ilz les accusent d'abuzer, et c'est eux qui abuzent, comme je t'ay monstré cy dessus, et sont ignorants des abuz qu'ilz font, et en usent encor aujourdhuy.

Je n'ay voulu escrire tout ce que j'en sçay, à cause de la moquerie du peuple; mais j'ay escrit les plus evidens qu'ilz ordonnent tous les jours. Je n'ay escrit certains abuz de medecine qui ne consistent en la pharmatie, esperant avec le temps le tout mettre en lumière et evidence. Te suppliant, amy lecteur, nous avoir pour excusez si nous n'avons dit chose digne de toy, te promettant avant long temps avec l'ayde de Dieu chose meilleure : Et à Dieu.

P. G. A L'AUTEUR

Les Anciens ont fort parlé d'Apis
Et d'Esculape experts en medecine.
La mort du tout ne les a assoupis,
Car seulement le corps elle ruyne ;
Mais leur savoir, bruit imortel s'asigne.
Or qui voudra voir ton art tout exprès,
Il congnoistra que nature divine
Les sus nommés te fait suyvre de près.

UN AMY A L'AUTHEUR

Les Medecins ne seront par raison
Si grandement de ton livre offencez,
Comme ont esté par lourde desraison
Les Pharmatis (1) outragez et blessez,
Permierement, mais non pas trop froissez.
Benancio son salaire reçoit,
Benancio ha bien ici assez
De payement, ou mon sens me deçoit.

(1) *Pharmatis*, pharmaciens. Pierre Braillier s'est servi plusieurs fois du mot *pharmatie* (pharmacie), mais il a constamment appelé les pharmaciens des *apothicaires*. Le mot *pharmacien* a été employé en province longtemps avant de l'être à Paris. Je l'ai rencontré pour la première fois dans le *Grand Dispensaire* de Jean-Jacques Wecker, traduit par Jean Du Val, docteur-médecin d'Issoudun (Genève, 1609, fol. 4 v° : « Préface du traducteur aux *pharmaciens* françois »), dont l'Epitre dédicatoire est datée du 25 octobre 1607 ; puis dans les *Œuvres pharmaceutiques* de Jean de Renou, traduites par Louis de Serres, « Dauphinois, docteur en médecine et aggrégé à Lyon » (Lyon, 1624, p. vii : « Préface du traducteur à tous vrays *pharmaciens* françois ») ; enfin, dans une lettre de Guy Patin (*Lettres*, édition Reveillé-Parise, t. II, p. 191), qui, en 1655, demande à Charles Spon de lui « indiquer quelque auteur *pharmacien* » qui ait décrit les pilules de Francfort.

INDEX

Cet ouvrage a été tiré à 100 exemplaires numérotés de 1 à 100.

Nº 50